

MAÎTRISE GLOBALE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2014/2015 >>>>>>>>>>



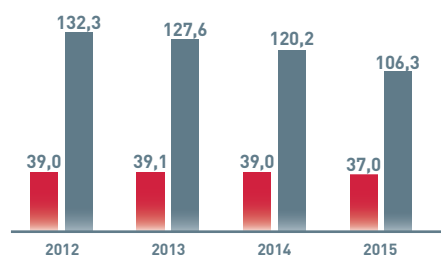
SIGNAUX  GIROD[®]
fabricant français depuis 1905

CHIFFRES CLÉS

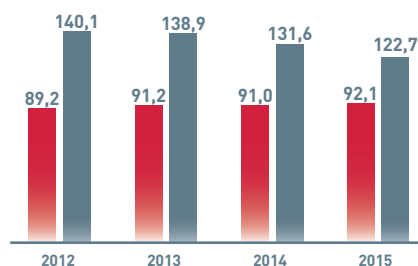
(EN MILLIONS D'EUROS)

■ DONNÉES SOCIALES (Signaux Girod SA)
■ DONNÉES CONSOLIDÉES IFRS (Groupe Signaux Girod)

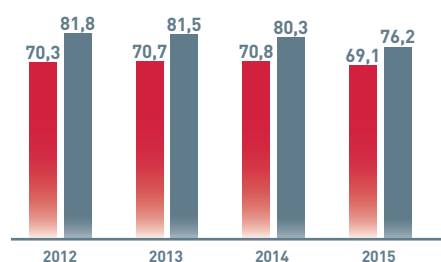
CHIFFRE D'AFFAIRES



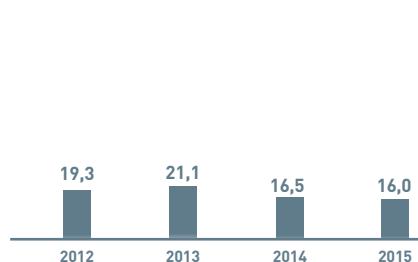
TOTAL BILAN



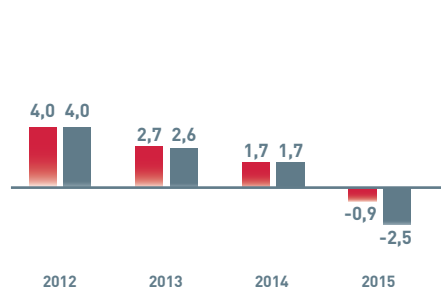
FONDS PROPRES



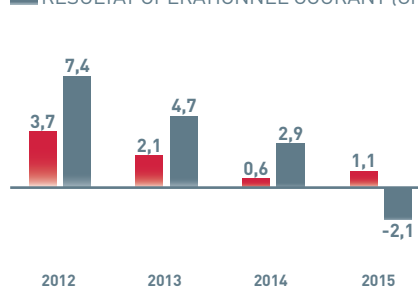
ENDETTEMENT NET



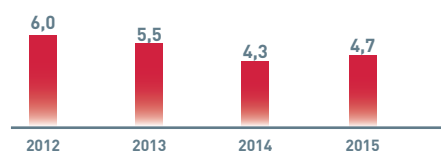
BENEFICE NET



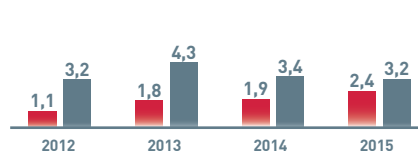
■ RÉSULTAT D'EXPLOITATION (Signaux Girod SA)
■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (Groupe Signaux Girod)



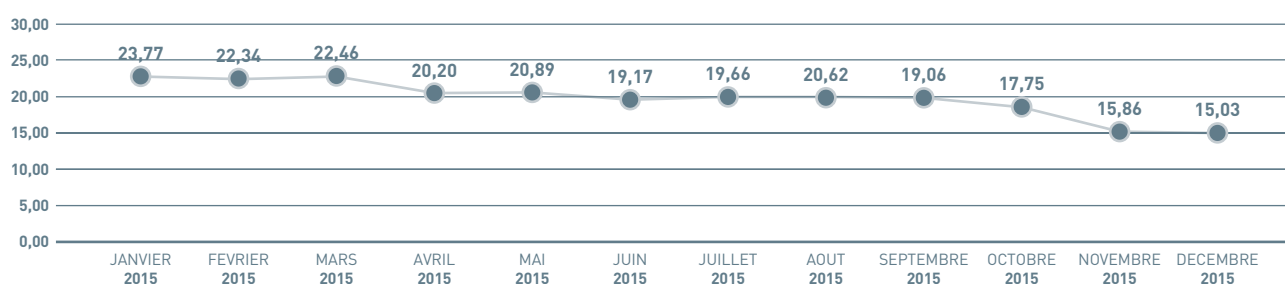
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



INVESTISSEMENTS CORPORELS



COURS DE L'ACTION (EN EUROS)





Lettre du Président

En France, la baisse de la dotation de l'état versée aux collectivités locales (DGF) a impacté fortement nos activités.

Les efforts d'adaptation de l'entreprise sur le pôle Signalisation France se poursuivent avec un changement de l'operating model pour la finition et la livraison des produits qui a été initié sur l'exercice clos au 30 septembre 2015 et qui portera ses premiers fruits sur le nouvel exercice.

Pour le pôle des sociétés spécialisées, une démarche de réorganisation sur la filiale Atech a été opérée, permettant ainsi d'envisager le retour à des résultats satisfaisants sur l'exercice en cours.

La stratégie de développement au niveau de l'international s'est traduite par la création de Senalizacion Girod en Colombie.

L'ensemble des mesures prises permet d'envisager l'amélioration des résultats sur cet exercice dans un contexte qui reste très contraint.

Claude Girod
Président Directeur Général

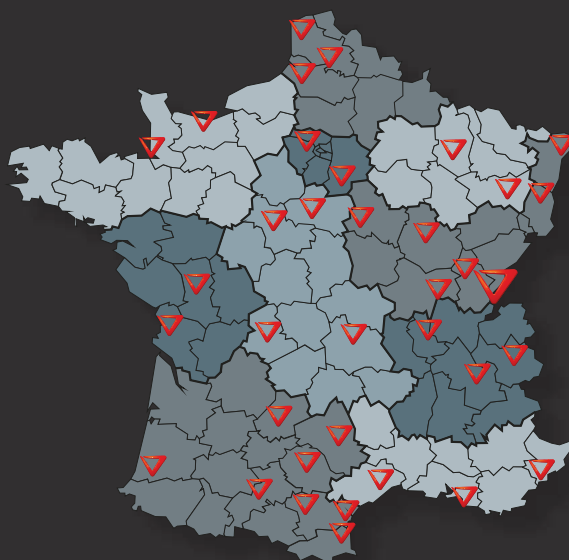
UN PÔLE SIGNALISATION FRANCE

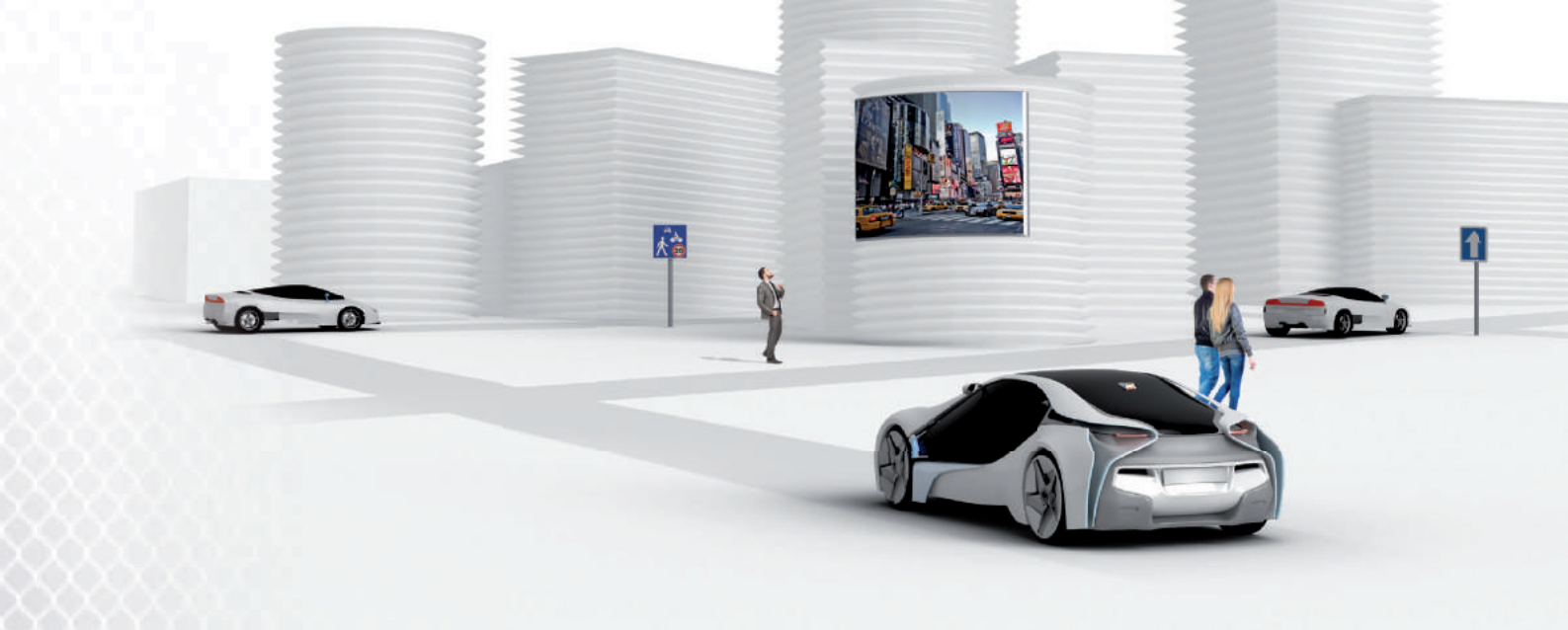
au 30 septembre 2015

UN SERVICE DE PROXIMITÉ :

Activités des 35 sites décentralisés
en France :

- Signalisation routière verticale :
Fourniture, pose et maintenance.
- Signalisation horizontale :
Marquage au sol, aménagement de
chaussées.
- Prestation de services en
signalisation de chantier.





Grâce à plus de 600 collaborateurs dédiés à l'activité Signalisation France du groupe et à la force de notre réseau de 35 agences décentralisées, nous garantissons à nos clients proximité et réactivité pour fournir des produits et des prestations de services de qualité.

Conseils, expertise, livraisons, interventions spécifiques... nous savons agir et réagir rapidement, avec toute la puissance d'un groupe et la souplesse d'un réseau d'agences locales dédiées à la distribution de nos produits et la réalisation de services.

Concevoir dans le respect des normes et imaginer des produits sur-mesure tout en intégrant les valeurs de l'écoconception, tels sont les enjeux de Signaux Girod.



UN PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

FILIALES DÉTENUES À 100% PAR LE GROUPE :



MOBILIER URBAIN
NON PUBLICITAIRE



FLEURISSEMENT
URBAIN



COMMUNICATION VISUELLE
PAR MARQUAGE ADHÉSIF

PARTICIPATION DU GROUPE INFÉRIEURE
OU ÉGALE À 50% DU CAPITAL :



SIGNALISATION
ÉLECTRONIQUE



MOBILIER POUR
COMMUNICATION VISUELLE



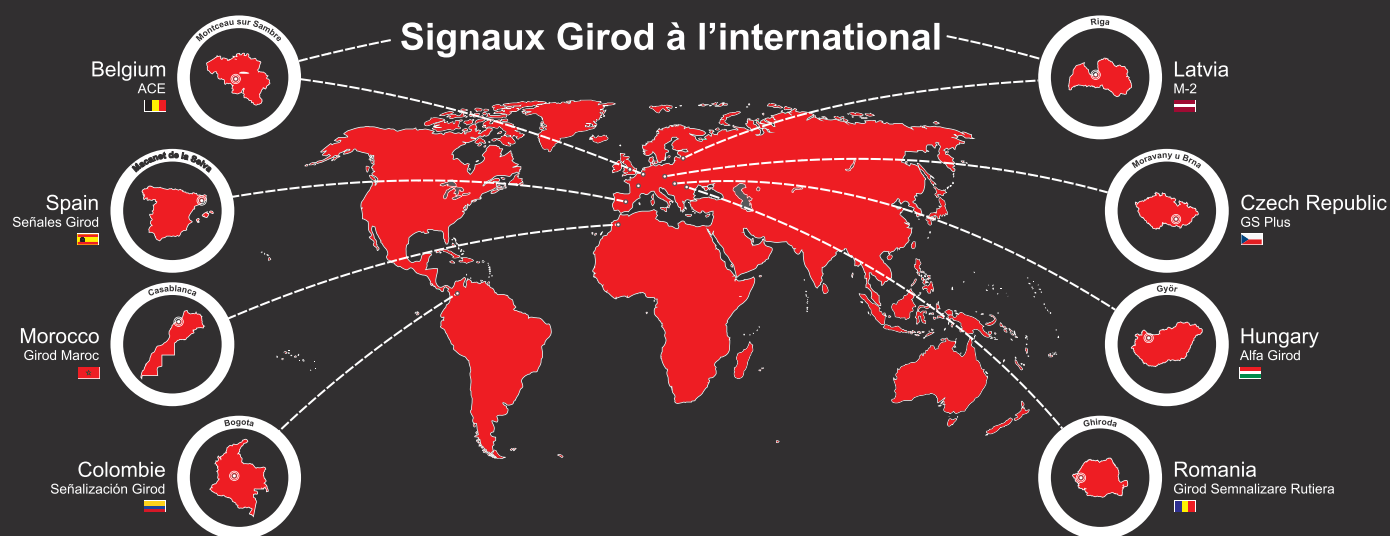


LES ATOUTS DU SAVOIR-FAIRE :

Plus de 90 personnes pour les sociétés détenues à 100%, au sein de nos filiales spécialisées dans le domaine du mobilier urbain, de la signalisation électronique, du mobilier pour communication visuelle, du fleurissement et de l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...).



UN PÔLE ACTIVITÉS INTERNATIONALES





UNE SYNERGIE INTERNATIONALE :

Plus de 180 personnes.

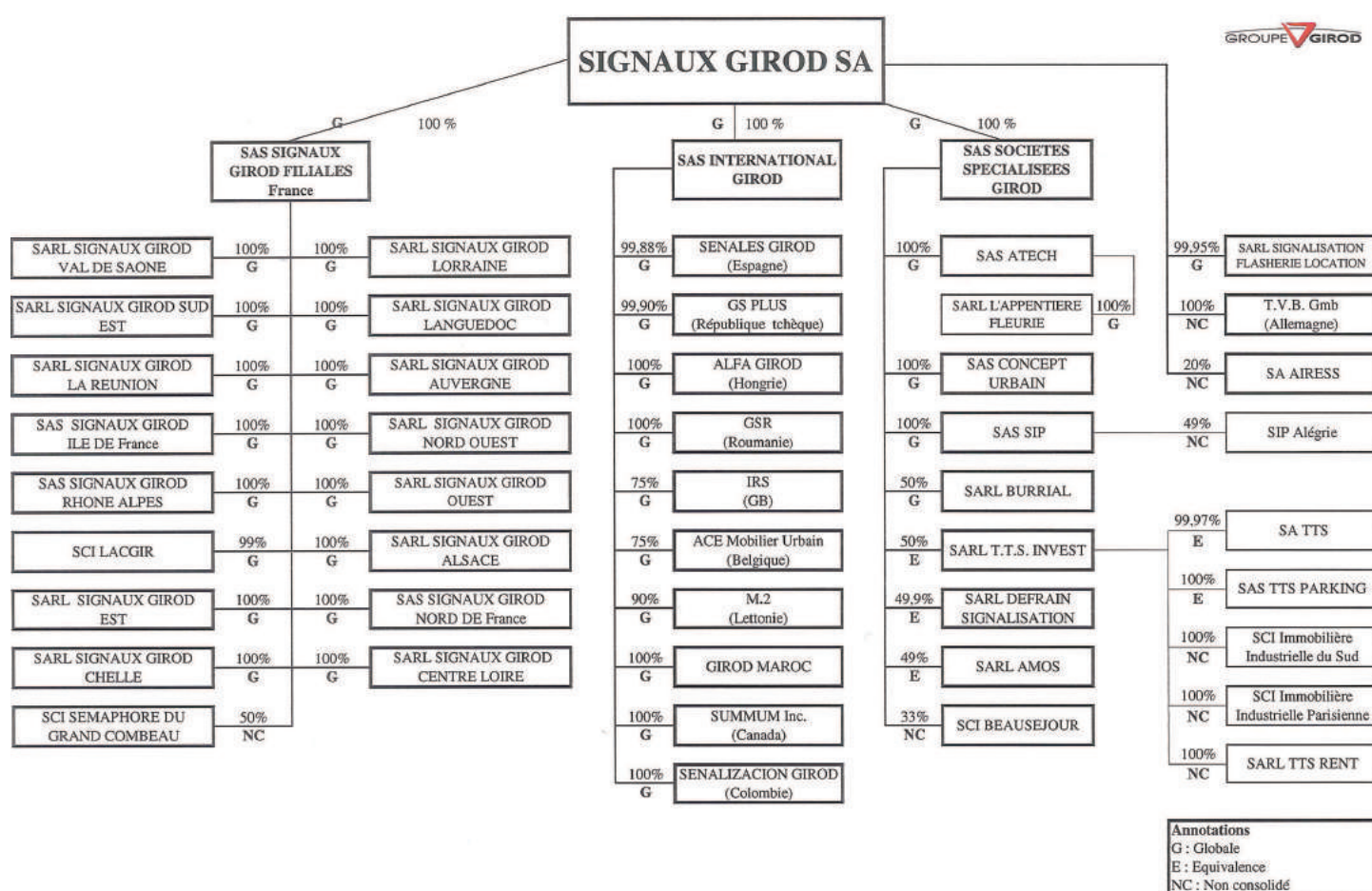
8 filiales répondant aux spécificités de leur marché international.

Signaux Girod offre un large potentiel et bénéficie d'une véritable expertise pour gérer de façon globale des projets ambitieux tant en France qu'à l'International.



ORGANIGRAMME

au 30 septembre 2015



MAÎTRISE GLOBALE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2014/2015 >>>>>>>>>>



SOMMAIRE

A.- Comptes consolidés en normes IFRS

I. - Bilan consolidé.....	1
II. - Compte de résultat en normes IFRS.....	3
III. - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS.....	5
IV. - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS.....	6
V.- Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS.....	7
I. – Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	7
1.- Références de la société.....	7
2.- Caractéristiques de l'activité.....	7
3.- Chiffres clés de l'exercice 2014/2015.....	8
II. – Méthodes comptables significatives.....	9
1.- Principes de préparation des états financiers.....	9
1.1 Conformité aux normes comptables.....	9
1.2 Comparabilité des états financiers.....	9
1.3 Comptes consolidés – Principes de consolidation.....	9
2.- Recours à des jugements et des estimations.....	10
3.- Résumé des méthodes comptables significatives.....	10
3.1 Présentation du bilan.....	10
3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères.....	10
3.3 Conversion des opérations en devises.....	11
3.4 Immobilisations corporelles.....	11
3.5 Coûts d'emprunt.....	11
3.6 Subventions publiques.....	11
3.7 Immeubles de placement.....	11
3.8 Regroupement d'entreprises et Goodwill.....	12
3.9 Immobilisations incorporelles.....	13
3.10 Dépréciation d'actifs.....	13
3.10.1 Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des goodwill.....	13
3.10.2 Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles.....	14
3.11 Actifs financiers.....	14
3.12 Stocks.....	14
3.13 Clients et autres débiteurs.....	14
3.14 Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents.....	14
3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	15
3.16 Emprunts portant intérêts.....	15
3.17 Provisions.....	15
3.18 Avantages au personnel.....	15
3.19 Contrats de location.....	16
3.20 Reconnaissance des produits des activités ordinaires.....	16
3.21 Frais de recherche et développement.....	17
3.22 Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers.....	17
3.23 Impôts.....	17
3.24 Résultat net par action.....	17
3.25 Juste valeur des instruments financiers.....	18
3.26 Nouvelles normes et interprétations applicables depuis le 1 ^{er} octobre 2014.....	18
3.27 Impact de la première application de nouvelles normes et interprétations sur l'exercice.....	19
III. – Notes.....	20
Note 1.- Immobilisations corporelles.....	20
Note 2.- Immeubles de placement.....	21
Note 3.- Immobilisations incorporelles et goodwill.....	22
Note 3 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels.....	23
Note 4.- Actifs financiers non courants.....	26
Note 5.- Participation dans les entreprises associées.....	27
Note 6.- Stocks.....	27
Note 7.- Clients et comptes rattachés.....	27
Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants.....	28
Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	29
Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents.....	29
Note 11.- Capital émis et réserves.....	29
Note 12.- Emprunts portant intérêts.....	30
Note 13.- Provisions.....	30
Note 14.- Retraites et assimilés.....	31
Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés.....	32
Note 16.- Autres Passifs courants.....	32
Note 17.- Information sectorielle.....	32
Note 18.- Charge de personnel.....	34
Note 19.- Frais de recherche et développement.....	34
Note 20.- Amortissements, dépréciation et pertes de valeurs.....	34
Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation.....	34
Note 22.- Autres produits et charges opérationnels.....	35
Note 23.- Coût de l'endettement financier net.....	35
Note 24.- Autres produits et charges financiers.....	35
Note 25.- Charge d'impôt.....	35
Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	36
Note 27.- Résultat par action.....	37
IV.- Engagements et passifs éventuels.....	38
V.- Informations relatives aux parties liées.....	40
VI.- Gestion du risque financier.....	41
VII.- Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation.....	43
VIII.- Informations environnementales.....	44
IX.- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	44
VI. - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	45

B.- Comptes sociaux

I. - Bilan au 30 septembre 2015	46
II. – Compte de résultat.....	47
III. – Tableau des flux de trésorerie	48
IV. – Principes et méthodes comptables	48
1. - Immobilisations incorporelles et corporelles	49
2. - Immobilisations financières.....	49
3. - Stocks et en-cours.....	49
4. - Créances et dettes.....	49
5. - Valeurs mobilières de placement.....	49
6. - Provisions pour risques et charges.....	49
7. - Impôts.....	49
8. - Faits marquants et analyse objective sur l'évolution des affaires et des résultats.....	50
V. – Notes.....	52
1. - Actif immobilisé.....	52
2. - Stocks et En-cours	53
3. - Créances d'Exploitation.....	54
4. - Capitaux Propres.....	54
5. – Provisions.....	54
6. - Dettes Financières	56
7. - Dettes d'Exploitation.....	56
8. - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance.....	56
9. - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	57
10. - Chiffre d'affaires - Soldes Intermédiaires de Gestion.....	57
11. - CICE.....	59
12. - Résultat Financier	59
13. - Résultat Exceptionnel et transferts de charges.....	59
14. - Capacité d'autofinancement	60
15. - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt.....	60
16. - Tableau des filiales et participations	61
17. - Résultats des cinq derniers exercices	62
18. - Rémunérations et effectifs.....	62
19. - Engagements hors bilan et passifs éventuels.....	62
20. - Crédit Bail.....	63
21. - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	63
22. - Capital social.....	64
23. - Obligations contractuelles	64
24. - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	64

C. – Rapport de gestion

I.- Données relatives aux comptes consolidés	65
1.- Evolution du chiffre d'affaires consolidé.....	65
2. - Contribution au résultat net consolidé.....	65
3. - Données relatives aux filiales détenues directement	66
II. - Données relatives à la société mère	66
1. - Evolution du chiffre d'affaires.....	66
2. - Contribution au résultat	67
3. - Méthodes comptables	67
4. - CICE.....	67
5. - Résultat financier.....	67
6. – Information sur les délais de paiement	68
7. - Dividende	68
8. – Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.....	68
9. - Actionnariat	68
10. – Mouvements sur actions propres.....	68
11. - Perspectives.....	69
12. – Evolution des participations	69
13. – Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice	69
14. – Recherche et développement	69
III. – Informations sociales, sociétales et environnementales	71
1. – Informations sociales	71
2. – Informations environnementales.....	77
3. – Informations sociétales	83
4. – Note méthodologique.....	84
IV. - Analyse des risques	86
1. - Risques de marché	86
1.1 Risque de change.....	86
1.2 Risque de taux.....	86
2. - Risque industriel.....	86
2.1 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité.....	86
2.2 Assurance et couverture de risques.....	86
V. – Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale	87
VI. - Analyse objective et exhaustive sur l'évolution des affaires et des résultats	88
VII. – Gouvernement d'entreprise	89
1-Organes d'administration, de direction et de contrôle	89
2- Honoraires des commissaires aux comptes	90
3- Renseignements concernant le capital social	90
4- Liste des mandats	92
5-Rémunération des mandataires sociaux.....	94
VIII. – Attestation du responsable du rapport annuel	96

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	97
Rapport de l'organisme indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	99
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	101
Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.....	105
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	117
Avis de réunion valant avis de convocation.....	118

A.- Comptes consolidés en normes IFRS**I. - Bilan consolidé**

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Actifs	Note	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Actifs non courants				
Goodwills	3	12 029	13 138	13 138
Immobilisations incorporelles	3	1 334	1 462	1 463
Immobilisations corporelles	1	44 245	46 065	46 068
Immeubles de placement	2	336	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	4	61	61	61
Autres actifs financiers	4	1 167	1 192	1 193
Participations dans les entreprises associées	5	24	24	6
Actifs d'impôts différés	25	875	761	763
Total actifs non courants		60 071	63 039	63 028
Actifs courants				
Stocks	6	19 455	20 588	20 603
Clients et autres débiteurs	7	31 472	34 924	34 899
Actifs d'impôts exigibles	8	314	845	845
Autres actifs courants	8	4 890	4 082	4 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	4 759	6 301	6 313
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		60 890	66 740	66 753
Actifs destinés à être cédés	10	1 764	1 780	3 372
Total actifs courants		62 654	68 520	70 125
Total actifs		122 725	131 559	133 153

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

Capitaux propres et passifs	Note	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Capitaux propres				
Capital émis	11	14 808	14 808	14 808
Primes d'émission				
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		63 324	63 165	63 165
Résultat net part du groupe		- 2 467	1 686	1 686
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		75 665	79 659	79 659
Intérêts ne donnant pas le contrôle		493	601	601
Total capitaux propres		76 158	80 260	80 260
Passifs non courants				
Emprunts portant intérêt	12	13 476	16 030	16 030
Provisions	13	0	0	0
Passifs liés aux avantages au personnel	14	3 199	3 052	3 058
Passifs d'impôts différés	25	2 588	4 017	4 017
Total passifs non courants		19 263	23 099	23 105
Passifs courants				
Emprunts portant intérêt	12	7 308	6 821	6 821
Provisions	13	938	867	867
Fournisseurs	15	9 653	10 623	10 560
Passifs d'impôts exigibles		25	0	0
Autres passifs courants	16	9 380	9 889	9 903
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		27 304	28 200	28 151
Passifs destinés à être cédés	10	0	0	1 637
Total passifs courants		27 304	28 200	29 788
Total passifs		46 567	51 299	52 893
Total capitaux propres et passifs		122 725	131 559	133 153

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

II. - Compte de résultat en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	Note	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Ventes de biens et services	17	106 311	120 182	123 825
Produits des activités ordinaires		106 311	120 182	123 825
Autres produits de l'activité				
Achats consommés		- 33 801	- 40 344	- 41 747
Charges de personnel	18	- 38 344	- 39 554	- 40 734
Charges externes		- 26 797	- 28 574	- 29 863
Impôts et taxes		- 2 758	- 3 138	- 3 217
Amortissements, provisions et pertes de valeur	20	- 5 617	- 5 179	- 5 317
Variations des stocks de produits en cours et finis		- 1 060	- 303	8
Autres produits et charges d'exploitations	21	- 71	- 143	- 113
Résultat opérationnel courant		- 2 137	2 947	2 842
Perte de valeur	22	- 1 609	- 150	- 150
Autres produits et charges opérationnels	22	60	- 81	- 143
Résultat opérationnel		- 3 686	2 716	2 549
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		229	128	162
Coût de l'endettement financier brut		- 335	- 438	- 455
Coût de l'endettement financier net	23	- 106	- 310	- 293
Autres charges financières et produits financiers	24	66	67	67
Résultat financier		- 40	- 243	- 226
Impôt sur le résultat	25	1 186	- 550	- 546
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	- 1	- 170	- 24
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		- 2 541	1 753	1 753
Résultat net des activités abandonnées		0	0	0
Résultat net consolidé		- 2 541	1 753	1 753
Intérêts ne donnant pas le contrôle		74	67	67
Résultat net part du groupe		- 2 467	1 686	1 686
Résultat par action (en euros)	27	- 2.25	+ 1.53	+ 1.53
Résultat dilué par action (en euros)		- 2.17	+ 1.48	+ 1.48
Nombre d'actions		1 096 096	1 104 078	1 104 078
Nombre d'actions diluées (2)		1 139 062	1 139 062	1 139 062

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

(2) Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

Etat du résultat global	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Résultat net consolidé	- 2 541	1 753	1 753
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat			
- Ecart actuariel	- 123	- 626	- 626
- Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	41	209	209
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat			
- Ecart de conversion	-137	- 46	- 46
- Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	0	-95	-95
- Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	0	32	32
Total des autres éléments du résultat global	- 219	- 526	- 526
Résultat global de la période	- 2 760	1 227	1 227
Dont part du groupe	- 2 799	1 167	1 167
Dont part ne donnant pas le contrôle	- 43	60	60

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

III. - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Tableau des flux de trésorerie	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Résultat avant impôt	- 3 653	2 236	2 232
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	- 74	67	67
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	170	24
Dotations aux amortissements et provisions	7 252	5 628	5 763
Reprises amortissements et provisions	- 770	- 435	- 640
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	- 60	81	81
Produits financiers	- 229	- 128	-162
Charges financières	335	438	455
Impôt sur les résultats payé	267	- 771	-640
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	2 267	1 627	1 923
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 336	8 913	9 103
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	- 3 944	- 3 450	- 3 665
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	651	349	349
Acquisitions d'actifs financiers	- 351	- 644	- 646
Réductions d'actifs financiers	132	164	164
Intérêts reçus	229	128	162
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise (2)	-13	- 134	- 134
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	0	817	817
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	- 3 296	- 2 770	- 2 953
Augmentation / diminution de capital	0	0	0
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	618	- 941	- 945
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	- 2 554	- 161	-161
Intérêts versés	- 335	- 438	- 455
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 1 097	- 1 778	- 1 778
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	- 73	- 83	- 83
Dividendes reçus des entreprises associées	7	10	0
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	- 3 434	- 3 391	- 3 422
Ecart et variations de conversion	- 18	- 6	- 6
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1 412	2 746	2 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (3)	5 670	2 924	2 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	4 258	5 670	5 073
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1 412	2 746	2 722

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

(2) Le poste « Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise » correspond au prix payé pour les prises de participation complémentaire dans la société IRS(Angleterre).

(3) Cf Note 9

	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Variation des stocks	1 137	1 666	1 408
Variation des créances	3 233	3 854	4 520
Variation des dettes	- 2 103	- 3 893	- 4 005
Variation des actifs et passifs d'exploitation	2 267	1 627	1 923

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

IV. - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	Capital	Résultat part du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation nette 30/09/13	14 808	2 554	63 491	80 853	624	81 477
Affectation du résultat		- 2 554	2 554	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice (2)			- 1 778	- 1 778	- 83	- 1 861
Résultat de l'exercice 2013/2014		1 686		1 686	67	1 753
Variation des actions propres			- 583	- 583		- 583
Variation écart de conversion et autres			- 519	- 519	- 7	- 526
Situation nette 30/09/14	14 808	1 836	63 165	79 659	601	80 260
Affectation du résultat		- 1 686	1 686	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice (2)			- 1 097	- 1 097	- 73	- 1 170
Résultat de l'exercice 2014/2015		- 2 467		- 2 467	- 74	- 2 541
Variation des actions propres			- 172	- 172		- 172
Variation écart de conversion et autres			- 258	- 258	39	- 219
Situation nette 30/09/15	14 808	- 2 467	63 324	75 665	493	76 158

(1) Dividendes versés par action : 1.60 €

(2) Dividendes versés par action : 1.00 €

V.- Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

I. – Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 Janvier 2016.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2016.

1.- Références de la société

En date du 28 janvier 2016, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2015.
Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur Euronext Paris compartiment C, immatriculée en France.

2.- Caractéristiques de l'activité

Spécialiste de la signalisation, la vocation de Signaux Girod est de guider, de sécuriser et d'assurer le confort des personnes en déplacement sur la voie et l'espace public.

Des hommes, des produits et des services constituent le groupe Signaux Girod. Trois pôles garantissent une synergie groupe et un large potentiel pour gérer des projets ambitieux en France et à l'international.

Pôle Signalisation France

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte 35 implantations réparties sur le territoire national.

Son offre répond aux besoins du marché en termes de signalisation, signalétiques, produits de marquage routier, produits plastiques, balisage de véhicule, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette gamme de produits.

Pôle Sociétés Spécialisées

Cinq sociétés spécialisées opèrent dans des domaines connexes à la signalisation tels que l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...), du mobilier urbain haut de gamme, du mobilier de communication visuelle, du mobilier de fleurissement et de la signalisation électronique.

Pôle Activités internationales

Dans l'objectif de répondre aux spécificités de leurs marchés nationaux, Signaux Girod s'est implanté et réalise ses métiers dans 9 pays : Espagne, Grande-Bretagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc et Colombie.

3.- Chiffres clés de l'exercice 2014/2015

Le résultat net part du Groupe s'établit à – 2.5 M€.

En millions d'Euros	2014/2015	Variations en M€	2013/2014 (1)	2013/2014 Publié
	Du 01/10/2014 Au 30/09/2015		Du 01/10/2013 Au 30/09/2014	Du 01/10/2013 Au 30/09/2014
Chiffre d'affaires	106.3	- 13.9	120.2	123.8
Résultat opérationnel courant	- 2.1	- 5.0	2.9	2.8
Résultat opérationnel	- 3.7	- 6.4	2.7	2.5
Résultat net consolidé	- 2.5	- 4.3	1.8	1.8
Résultat net part du groupe	- 2.5	- 4.2	1.7	1.7

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21.

En termes de résultat opérationnel courant :

Signalisation France : (CA : 70.6 M€ - ROC : - 3.8 M€)

La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales a impacté fortement l'activité de ce pôle dépendant à 85% du budget de ces dernières.

Cette baisse de chiffre d'affaires a entraîné une forte dégradation du résultat. Une démarche de changement de modèle et de réduction des coûts, notamment par la centralisation de la production, a été initiée sur l'exercice 2014/2015. Les premiers effets seront sensibles sur ce nouvel exercice.

Sociétés spécialisées : (CA : 18.0 M€ - ROC : 1.0 M€)

Malgré les coûts de restructuration de l'activité fleurissement et la baisse des budgets des collectivités pour le mobilier urbain, la bonne performance de l'activité identité visuelle adhésive permet à ce pôle de dégager un résultat courant de 1.0 M€.

Activités internationales : (CA : 17.8 M€ - ROC : 0.6 M€)

Si l'activité globale est restée stable sur cet exercice, la contre-performance en Espagne et l'arrêt de l'activité en Angleterre ont pesé sur le résultat.

Les actions engagées sur d'autres pays dans le cadre du plan stratégique ne contribuent pas encore au résultat.

En termes de résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel intègre les dépréciations de goodwill pour 1.1 M€ et une dépréciation sur le bâtiment de la filiale espagnole pour 0.5 M€.

II. – Méthodes comptables significatives

1.- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

1.1 Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2015.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2015 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

1.2 Comparabilité des états financiers

En dehors de l'application de la norme IFRS 11 – Partenariats et de la norme IFRIC 21 – Taxes (voir § 3.27), les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 30 septembre 2014 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 30 septembre 2015.

1.3 Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50%), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

2.- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du Groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

3.- Résumé des méthodes comptables significatives

3.1 Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- Les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global

3.3 Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

3.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

3.6 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le Groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

3.7 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

3.8 Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} octobre 2009.

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} octobre 2009

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- Représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- N'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1^{ère} application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

3.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note «3.10 Dépréciation d'actifs »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 8 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

3.10 Dépréciation d'actifs

3.10.1 Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des goodwill

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5%.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

3.10.2 Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

3.11 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

3.12 Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

3.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

3.14 Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.16 Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

3.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

3.18 Avantages au personnel

3.18.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en «Autres passifs courants».

3.18.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous jacentes sont décrites dans le paragraphe III, note 14. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1^{er} octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

3.19 Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location comme l'acquisition de l'actif par endettement, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.20 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la réception du bien a eu lieu ou de la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits ou prestation de services est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

3.21 Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses bureaux d'études internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Ces dépenses ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

3.22 Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.23 Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.24 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

3.25 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

3.26 Nouvelles normes et interprétations applicables depuis le 1^{er} octobre 2014

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2014/2015.

- IAS 27 « Etats Financiers consolidés et individuels » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et coentreprises » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- IFRS 11 « Partenariats » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- Amendement à IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.
- Amendement à IAS 36 « Dépréciation des actifs non financiers à long terme » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Amendement IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ; applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Amendement à IFRS 10, 12 et à IAS 27 « sociétés d'investissement » ; applicables au 1^{er} janvier 2014.

3.27 Impact de la première application de nouvelles normes et interprétations sur l'exercice

Norme IFRS 11 – Partenariats :

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Participations dans des coentreprises ainsi que l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par des coentrepreneurs. Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. La définition du contrôle conjoint repose sur l'existence d'un accord contractuel et le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts, puisqu'IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement :

- les partenariats qualifiés d'opérations conjointes car ils donnent des droits sur des actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe conformément à l'accord contractuel. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement ;
- les partenariats qualifiés de coentreprises, parce qu'ils donnent uniquement un droit sur l'actif net sont désormais consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les modifications introduites sur les formes de partenariats et les modes de comptabilisations qui en résultent ont conduit à qualifier en coentreprises au sens d'IFRS 11 les différentes participations en contrôle conjoint du Groupe, ce qui a entraîné leur consolidation par mise en équivalence de l'exhaustivité des sociétés consolidées auparavant selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les principales sociétés concernées sont TTS et Dominique Defrain Signalisation Routière.

Les impacts sur les états financiers consolidés au 30 septembre 2014 sont présentés dans les colonnes retraitées des états financiers.

Interprétation IFRIC 21 – Taxes :

L'interprétation IFRIC 21 prévoit l'enregistrement de certaines taxes pour la totalité de leur montant en une fois à la date du 1^{er} janvier.

L'impact de cette norme se traduit par une diminution des réserves consolidées de 131 K€ à l'ouverture de l'exercice 2014/2015 et une augmentation des charges d'impôts et taxes de 32 K€ sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

A l'exception des IFRS 11 et IFRIC 21 dont les impacts sont constatés dans la nouvelle présentation des comptes consolidés de l'exercice 2013/2014, les autres textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe à fin septembre 2015.

III. – Notes

Les données comparatives figurant dans les notes suivantes sont des données retraitées suites à l'application de la norme IFRS 11 et l'interprétation IFRIC 21.

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations corporelles aux 30 septembre 2015, 30 septembre 2014 et 30 septembre 2013.

30/09/2015	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions (1)	46 137	16 603	1 500	28 034
Installations matériels et outillages	27 258	17 034		10 224
Autres immobilisations corporelles	17 694	11 707		5 987
Total	91 089	45 344	1 500	44 245

30/09/2014	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions (1)	45 800	15 594	1 000	29 206
Installations matériels et outillages	27 093	16 343		10 750
Autres immobilisations corporelles	17 745	11 636		6 109
Total	90 638	43 573	1 000	46 065

30/09/2013	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions (1)	44 981	14 300	1 000	29 681
Installations matériels et outillages	26 500	15 388		11 112
Autres immobilisations corporelles	18 132	10 890		7 242
Total	89 613	40 578	1 000	48 035

(1) La perte de valeur constatée concerne les terrains et constructions de la société espagnole Senales Girod. (Voir note 22).

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2015 :

Au 30 septembre 2013, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	48 035
Investissements	3 229
Amortissements de l'exercice	- 4 604
Cessions	- 540
Pertes de valeur	0
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	43
Effets des variations de change et autres variations	- 98
Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	46 065
Investissements	3 816
Amortissements de l'exercice	- 4 557
Cessions	- 578
Pertes de valeur	- 500
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	0
Effets des variations de change et autres variations	- 1
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	44 245

c) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 408 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

d) Immobilisations acquises par voie de location financement

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2015	6 276	4 796	1 478
30/09/2014	6 606	4 809	1 797
30/09/2013	6 671	4 513	2 158

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant.

Note 2.- Immeubles de placement

	30/09/15	30/09/14
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations	0	0
Résultat net d'ajustement à la juste valeur	0	0
Solde en fin d'exercice	336	336

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause les évaluations antérieurement réalisées.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2014/2015 se chiffre à 40 K€ contre 40 K€ pour l'exercice précédent.

Les immeubles de placement n'ont occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2014/2015 et 2013/2014.

Note 3.- Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles et les goodwill, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations incorporelles et goodwill aux 30 septembre 2015, 30 septembre 2014 et 30 septembre 2013 :

30/09/2015	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 488	*	2 459	12 029
Concessions, brevets, licences	1 692	839		853
Autres immobilisations incorporelles	1 718	1 237		481
Total	17 898	2 076	2 459	13 363

* non applicable

30/09/2014	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 488	*	1 350	13 138
Concessions, brevets, licences	1 650	741		909
Autres immobilisations incorporelles	1 918	1 365		553
Total	18 056	2 106	1 350	14 600

* non applicable

30/09/2013	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 394	*	1 200	13 194
Concessions, brevets, licences	1 603	657		979
Autres immobilisations incorporelles	1 745	1 237		508
Total	18 197	2 041	1 200	14 956

* non applicable

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels.

b) Variation des goodwill entre le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2015:

Au 30 septembre 2013, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	13 194
Investissements	
Cessions	
Pertes de valeur	- 150
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	
Mouvements de périmètre (1)	94
Effets des variations de change et autres variations	
Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	13 138
Investissements	
Cessions	
Pertes de valeur	- 1 109
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	
Mouvements de périmètre	
Effets des variations de change et autres variations	
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	12 029

(1) Goodwill constaté lors de l'acquisition de 50% de la société Girod Maroc

Analyse sectorielle du goodwill net par activités:

	30/09/15	30/09/14
Signalisation France	293	397
Activités spécialisées	9 057	10 015
Activités internationales (1)	2 679	2 726
Total en valeur nette	12 029	13 138

(1) Belgique : 890, Lettonie : 1 537, Roumanie : 158 et Maroc : 94

Note 3 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwills et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/15	30/09/14
Taux sans risque	1.8 %	1.8 %
Taux d'impôt	33.33 %	33.33 %
Taux de croissance	1.5 %	1.5 %
Taux d'actualisation retenu	8.5 %	8.5 %

La valeur recouvrable des goodwills a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2015, les calculs pratiqués ont amené à constater une dépréciation des goodwills pour les sociétés ATECH, Concept Urbain et M2 (Lettonie).

ATECH :

Au 30 septembre 2014, la dépréciation du goodwill de la société ATECH, spécialisé dans le mobilier de fleurissement, s'élevait à 1 260 K€.

A fin septembre 2015, compte tenu de la diminution des volumes d'activité, les calculs pratiqués ont amené à constater une dépréciation supplémentaire de 106 K€, portant ainsi la valeur nette du goodwill à 1 792 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- Un objectif de chiffre d'affaires de 5.2 M€ à horizon 2020
- Un objectif d'EBE de 7.3 % du chiffre d'affaires à horizon 2020.

A titre indicatif :

- une variation à la baisse du taux de croissance de 0.5 point aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 96 K€
- une baisse du taux de marge (EBE / CA) de 1 point aurait engendré une dépréciation complémentaire de 346 K€

Concept Urbain :

A fin septembre 2015, les calculs pratiqués ont amené à constater une dépréciation du goodwill de la société Concept Urbain de 852 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- Un objectif de chiffre d'affaires de 5.2 M€ à horizon 2020
- Un objectif d'EBE de 12.1 % du chiffre d'affaires à horizon 2020.

A titre indicatif :

- une variation à la baisse du taux de croissance de 0.5 point aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 167 K€
- et une baisse du taux de marge (EBE / CA) de 1 point aurait engendré une dépréciation complémentaire de 345 K€

M2 :

A fin septembre 2015, les calculs pratiqués ont amené à compléter la déprécier le goodwill de la société M2 (Lettonie) de 47 K€, portant la valeur nette à 1 537 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- Un objectif de chiffre d'affaires de 2.2 M€ à horizon 2020
- Un objectif d'EBE de 13.0 % du chiffre d'affaires à horizon 2020.

A titre indicatif :

- une variation à la baisse du taux de croissance de 0.5 point aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 135 K€
- et une baisse du taux de marge (EBE / CA) de 1 point aurait engendré une dépréciation complémentaire de 187 K€

Activité Signalisation France :

Concernant l'activité Signalisation France, la forte dégradation du marché a amené la réalisation d'un test de dépréciation spécifique à ce secteur.

Malgré la forte dégradation de ce marché, le test n'a pas révélé de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie.

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- La valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer que les bâtiments de production (Bellefontaine) dans la base test, et donc exclure les immeubles utilisés par les filiales. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.
- La valeur des constructions des filiales a quant à elle été appréhendée de la façon suivante :
 - o Des analyses externes pour 39% du parc immobilier hors Bellefontaine (5.5 M€ avec une plus-value latente de 0.9 M€)
 - o Des analyses réalisées en interne à partir de données externes (1.5 M€ avec une plus-value identifiée de 2 M€)
 - o A ce jour, le management n'a pas identifié de pertes de valeurs sur le parc de constructions résiduel (7 M€). Des expertises immobilières seront réalisées au cours du prochain exercice.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel sont quant à elles les suivantes :

- Le chiffre d'affaires projeté à horizon 2020 est de 85 M€.
- Le taux d'EBE projeté à horizon 2020 est de 9.5 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers au titre de l'immobilier des filiales.

A titre indicatif une réduction de l'objectif de chiffre d'affaires à 80 M€ (-6%) résultant d'une poursuite à long terme de la baisse des investissements des collectivités, conduirait à une perte de valeur de 2M€, et une baisse du taux de marge (EBE/CA) de 1 point résultant de réductions de coûts inférieures à celles prises en compte, engendrerait une perte de valeur de 6 M€.

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 1% ou baisse du taux de croissance à l'infini à 1%), n'engendreraient pas de nécessité de déprécier les goodwills.

c) Variation des actifs incorporels entre le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2015 :

Au 30 septembre 2013, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 487
Investissements	221
Amortissements de l'exercice	- 247
Cessions	0
Pertes de valeur	0
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	1
Effets des variations de change et autres variations	0
Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 462
Investissements	128
Amortissements de l'exercice	- 248
Cessions	- 4
Pertes de valeur	0
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	0
Effets des variations de change et autres variations	-4
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 334

Note 4.- Actifs financiers non courants

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2015.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Actifs financiers disponibles à la vente	3 652	3 652
Créances rattachées à des participations	2 215	2 181
Autres actifs financiers	1 112	1 179
Actifs financiers non courants	6 979	7 012
Dépréciation	5 751	5 758
Actifs financiers non courants nets	1 228	1 254

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

Titres de participation détenus	% détenu	30/09/15		30/09/14	
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Airess	20.0	3 354	3 354	3 354	3 354
TVB	100.0	232	232	232	232
SCI Beauséjour	33.0	41		41	
Autres		25	5	25	5
Total		3 652	3 591	3 652	3 591

La société française Airess et la société TVB (Allemagne), sont toujours en cours de liquidation judiciaire.

La quote-part revenant au Groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

Créances rattachées	30/09/15		30/09/14	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
TVB	2 120	2 120	2 120	2 120
Autres	95	7	60	7
Total	2 215	2 127	2 180	2 127

Autres actifs financiers	30/09/15		30/09/14	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Dépôts et cautionnements	1 060		1 127	7
Autres titres immobilisés	52	33	52	33
Total	1 112	33	1 179	40

Note 5.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49% dans la société AMOS
- 49.9% dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière.

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

	Dominique Defrain Signalisation		Amos	
	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2014
Actifs	44	48	22	27
Dettes et provisions risques	25	30	17	21
Actifs nets	19	18	5	6
Produits des activités ordinaires	119	127	28	29
Résultats	5	9	-1	1
Valeur comptable de la participation	19	18	5	6

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 6.- Stocks

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Matières premières	9 252	9 129
Encours de biens	5 453	6 593
Produits intermédiaires et finis	3 894	3 813
Marchandises	1 257	1 315
Total	19 856	20 850
Dépréciation	- 401	- 262
Valeur nette des stocks et encours	19 455	20 588

Note 7.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Créances clients et comptes rattachés	32 792	36 073
Dépréciation	- 1 320	- 1 149
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	31 472	34 924

Pour les termes et conditions concernant les autres parties liées, se référer au paragraphe « V.- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2015, les créances clients d'une valeur nominale de 1 320 K€ (1 149 K€ au 30 septembre 2014) ont été totalement dépréciées. Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

	Dépréciées individuellement
Au 30 septembre 2013	1 010
Dotations de l'année	201
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 23
Reprises non utilisées	- 38
Mouvement de périmètre	0
Ecart de conversion	- 1
Au 30 septembre 2014	1 149
Dotations de l'année	327
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 136
Reprises non utilisées	- 20
Mouvement de périmètre	0
Ecart de conversion	0
Au 30 septembre 2015	1 322

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

Au 30 septembre 2015, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/15	31 472	21 413	2 945	2 153	1 370	459	3 132
30/09/14	34 924	21 650	4 015	2 232	1 185	1 031	4 811

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	314	845
Total actifs d'impôts exigibles	314	845
Avances, acomptes sur commandes en cours	428	499
Créances sociales	130	206
Créances fiscales	2 964	2 064
Créances sur cession d'immobilisations	0	0
Débiteurs divers	162	310
Charges constatées d'avance	1 206	1 003
Total des autres actifs courants	4 890	4 082

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent

	30/09/15	30/09/14
Comptes bancaires et caisses	4 749	6 291
Autres valeurs mobilières de placements	10	10
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 759	6 301
Concours bancaires courants	- 502	- 632
Solde de la trésorerie nette	4 257	5 669
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	1	1
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	0	0
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	4 258	5 670

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Suite à la nomination d'un administrateur judiciaire, en janvier 2012, le groupe a perdu le contrôle sur la filiale canadienne SSS qui a été déconsolidée. Au 30/09/2015, le poste « actifs destinés à être cédés » qui s'élève à 85 K€, (91 K€ au 30/09/2014), comprend les créances sur cette filiale évaluées en fonction des recouvrements attendus (établis sur la base des informations fournies par l'administrateur judiciaire).

Le 16 février 2014 un protocole a été signé concernant la cession de la totalité de notre participation dans le capital de la société TTS Invest (soit 50 % du capital).

La société TTS Invest est une société holding à la tête d'un groupe constitué notamment par les sociétés TTS et TTS Parking.

Au 30 septembre 2015, les actifs et passifs correspondant à ces trois sociétés ont été reclassés en « Actifs destinés à être cédés » pour 1 679 K€ (1 689 K€ au 30/09/2014).

Le 6 janvier 2016, la cession des titres de la société TTS Invest a été réalisée au prix de 2 250 K€.

Note 11.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2015.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) est autorisée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2014	32 985	1 999	34 984
Variations	7625	357	7 982
Au 30 septembre 2015	40 610	2 356	42 966

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 12.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/15	30/09/14
Part des emprunts à moins d'un an	6 600	5 755
Dettes participation des salariés à moins d'un an	53	85
Dettes financières diverses à moins d'un an	153	349
Concours bancaires courants	502	632
Total	7 308	6 821

Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/15	30/09/14
Part des emprunts à plus d'un an	13 121	15 636
Dettes participation des salariés à plus d'un an	0	0
Dettes financières diverses à plus d'un an	355	394
Total	13 476	16 030

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants

	30/09/2015			30/09/2014
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires	12 092	1 029	13 121	15 636
Dettes participation des salariés	0	0	0	0
Dettes diverses	355		355	394
Emprunts portant intérêt	12 447	1 029	13 476	16 030

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du Groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/15	30/09/14
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	26	4
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	323	261
Emprunt en Devise Roumaine - RON		0

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. La dette financière concernée s'élève à 1 163 K€ à fin septembre 2015 (contre 2 073 K€ au 30 septembre 2014).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2015 le groupe ne respectait pas certains de ces covenants (respectés au 30 septembre 2014). En conséquence, certains emprunts non courants ont été reclassés en emprunt courant à échéance à moins d'un an pour un montant de 587 K€.

Note 13.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

a) Provisions au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014

	30/09/15	30/09/14
Provision non courantes		
Risques et charges	0	0
Total des provisions non courantes	0	0
Provisions courantes		
Risques et charges divers	938	867
Total des provisions courantes	938	867

b) Variation des provisions du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2015

Provisions non courantes	Solde au 30/09/14	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de change	Solde au 30/09/15
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	0						0
Total provisions	0						0

Provisions courantes	Solde au 30/09/14	Variation de périmètre	Ecart de change	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/15
					utilisée	non utilisée		
Risque et charges	867	0	1	781	256	455	0	938
Total provisions	867	0	1	781	256	455	0	938

Ces provisions pour risques et charges concernent des litiges en cours.

Note 14.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2015.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/14	Variation de périmètre	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/15
					utilisée	non utilisée		
Avantages postérieurs à l'emploi	3 052	0	117	290	0	260		3 199
Total passifs liés aux avantages au personnel	3 052	0	117	290	0	260		3 199

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 290 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 117 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2015.

	30/09/15	30/09/14
Valeur actualisée de l'obligation	3 627	3 492
Juste valeur des actifs du régime	428	440
Passif enregistré au bilan	3 199	3 052

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2013/2014 et 2014/2015, se déclinent ainsi :

	30/09/15	30/09/14
Taux d'actualisation	1.97 %	2.00 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Age de départ	62 ans	62 ans

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Le calcul du taux de turnover a été affiné afin de considérer une moyenne pondérée sur l'ensemble des sociétés du groupe. Il est de 4.2 % au 30 septembre 2015.

Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 653	10 623
Total	9 653	10 623

Note 16.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/15	30/09/14
Avances sur commandes	226	329
Dettes fiscales et sociales	7 451	8 176
Autres dettes	475	506
Ecart de conversion passif	4	19
Produits constatés d'avance	1 224	859
Total	9 380	9 889

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 17.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe (établies selon le référentiel IFRS).

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

- Signalisation France
- Sociétés spécialisées
- Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

- Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
- Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
- Prestation de services en signalisation de chantier

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

- Equipement floral, fabrication et vente d'équipement floral – Activité de la société ATECH ;
- Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;
- Sérigraphie et décoration de véhicules, fourniture et pose – Activité de la société SIP.
- Mobilier de communication d'extérieur, fourniture – Activité de la société Burrial.

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

- Signalisation verticale, fourniture et pose ;
- Signalisation horizontale, application ;
- Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance ;

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

30/09/2015	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 554	17 972	17 785		106 311
Inter secteurs	1 090	1 367	555	- 3 012	
Chiffre d'affaires total	71 644	19 339	18 340	- 3 012	106 311
Résultat opérationnel courant	- 3 799	1 045	617		- 2 137

30/09/2014	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	82 800	19 694	17 688		120 182
Inter secteurs	925	1 559	532	- 3 016	
Chiffre d'affaires total	83 725	21 253	18 220	- 3 016	120 182
Résultat opérationnel courant	- 71	1 856	1 162		2 947

30/09/2014 Publié	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	82 646	23 491	17 688		123 825
Inter secteurs	1 079	2 068	532	- 3 679	
Chiffre d'affaires total	83 725	25 559	18 220	- 3 679	123 825
Résultat opérationnel courant	- 71	1 751	1 162		2 842

Note 18.- Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/15	30/09/14
Cadres et agents de maîtrise	272	293
Ouvriers et employés	652	677
Total	924	970
Signalisation France	642	673
Sociétés Spécialisées	104	119
Activités internationales	178	178
Total	924	970

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/15	30/09/14
Salaires et traitements (1)	26 366	26 717
Charges salariales et patronales (2)	11 978	12 837
Total des charges de personnel	38 344	39 554

(1) Dont 578 K€ d'indemnité de rupture

(2) Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) déduit des charges sociales s'élève à 1 066 K€ pour l'exercice 2014/2015 contre 980 K€ au titre de l'exercice précédent.

Note 19.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 480 K€ pour l'exercice 2014/2015 contre 438 K€ pour l'exercice 2013/2014. Des projets de recherche et développement sont également menés par certaines filiales du Groupe.

Note 20.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/15	30/09/14
Amortissements des immobilisations incorporelles	248	247
Amortissements des immobilisations corporelles	4 557	4 604
Pertes de valeur	0	0
Total amortissements et pertes de valeur	4 805	4 851
Dotations et reprises de dépréciations	812	328
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 617	5 179

Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/15	30/09/14
Subventions d'exploitations	79	3
Autres produits et charges	- 19	- 84

Note 22.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/15	30/09/14
Perte de valeur sur goodwill de la société ATECH	- 106	- 60
Perte de valeur sur goodwill de la société M2	- 47	- 90
Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain	- 852	
Perte de valeur sur goodwill de la société SG Nord de France	- 104	
Total des pertes de valeur sur goodwill	- 1 109	- 150
Perte de valeur sur actifs non courants (1)	- 500	
Total des pertes de valeur sur immobilisations corporelles	- 500	
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	- 583	- 541
Produits sur cession d'immobilisations	643	349
Impact de la cession des titres de la société Eurosigns		110
Total des autres produits et charges opérationnels non courants	60	- 81

(1) La perte de valeur de 500 K€ constatée sur les actifs non courant concerne les terrains et constructions de la société espagnole Senales Girod.

Déjà frappée par la conjoncture espagnole, Senales Girod a subi une forte baisse de rentabilité sur la période. Cette baisse de rentabilité s'explique essentiellement par des difficultés opérationnelles sur l'exercice.

Les actifs de la société Senales Girod au 30 septembre 2015 sont principalement composés d'un ensemble immobilier mis en service en 2011 pour 5.2 M€ et de créances clients d'un montant net de provision de 1.1 M€.

L'analyse individuelle de ces créances donne une assurance raisonnable de leur recouvrabilité.

La forte diminution de la rentabilité de la filiale espagnole a amené le groupe à effectuer un test de perte de valeur sur ses actifs non courants. La valeur de l'ensemble immobilier a été déterminée par sa valeur de marché. L'évaluation de l'ensemble immobilier par un expert spécialisé dans ce type d'actif conclut à une dépréciation complémentaire de cet ensemble immobilier de 500 K€. La perte de valeur constatée sur cet exercice vient compléter la perte de valeur de 1 000 K€ déjà constatée au cours des exercices précédents. Au 30 septembre 2015, la perte de valeur totale de l'ensemble immobilier s'établit donc à 1 500 K€.

Les autres actifs non courants, testé à la valeur d'utilité, n'ont pas engendrés de dépréciation complémentaire.

Note 23.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/15	30/09/14
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	229	128
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	- 335	- 438
Coût de l'endettement financier net	- 106	- 310

(1) Dont intérêts moratoires reçus : 100 K€

Note 24.- Autres produits et charges financiers

	30/09/15	30/09/14
Gains nets de change	4	14
Variation de juste valeur des actifs financiers	62	53
Total des autres produits et charges financiers	66	67

Note 25.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2015 et 2014 est principalement composée de :

	30/09/15	30/09/14
Charge d'impôt exigible	288	576
Charge d'impôt différée	- 1 474	- 26
Charge d'impôt consolidée	- 1 186	550

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2015 et 2014.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/15	30/09/14
Résultat net avant impôt	- 3 727	2303
Taux d'imposition du Groupe	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	- 1 242	768
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	0	- 84
- Activation de déficits antérieurs non reconnus	0	0
- Pertes de l'exercice non activées	108	44
- Autres différences permanentes	- 52	- 178
Charge réelle d'impôt	- 1 186	550

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/15	30/09/14
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	136	210
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	1 068	1 016
Provision dépréciation des actifs immobilisés (1)	282	288
Activation des déficits de l'exercice	1 581	41
Autres différences	660	556
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 2 852	- 1 351
Total	875	761
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations (2)	4 657	4 625
Autres différences	784	742
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 2 852	- 1 351
Total	2 588	4 017
Position nette d'impôts différés	1 713	3 256

(1) Impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole. La recouvrabilité de cet impôt différé actif n'est pas remise en cause à ce jour compte tenu des perspectives économiques de la filiale.

(2) Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 4 468 K€.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 2 616 K€ au 30 septembre 2015.

Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/15	30/09/14
TTS Invest	118	- 56
TTS Parking	-290	- 146
TTS	167	47
Dominique Defrain	5	9
Euro Signs		- 25
Amos	- 1	1
Total	- 1	- 170

Note 27.- Résultat par action

	30/09/15	30/09/14
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	- 2 467	1 686
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 096 096	1 104 078
Résultat net en euros par action	- 2.25	1.53

	30/09/15	30/09/14
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	- 2 467	1 686
Nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	1 139 062	1 139 062
Résultat net dilué en euros par action	- 2.17	1.48

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 11).

IV.- Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Locations simples	Au 30/09/15	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Constructions	2 494	537	1 486	471
Autres	1 300	749	547	3
Total	3 794	1 286	2 033	474

Le montant des loyers passés en comptes de charges s'est élevé à 2 036 K€.

b) Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

	30/09/13	30/09/14
Paiements minimaux à moins d'un an	60	214
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	212	238
Paiements minimaux à plus de cinq ans	171	207
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	443	659
Moins les montants représentant des charges financières	- 54	- 68
Valeur des paiements minimaux au titre de la location	389	591

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 1 480 K€ au 30 septembre 2015.

c) Engagements d'investissement :

Au 30 septembre 2015, aucun engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2015 il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/15	30/09/14
Avals, cautions, garanties données (1)	3 930	4 668

(1) Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 3 445 K€ sur les 3 930 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Néant

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elles prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans l'une des deux affaires, un jugement a été rendu en première instance. Ce jugement fait l'objet d'un appel. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces plaintes.

Depuis décembre 2010, six actions ont été engagées par des clients à l'encontre de Signaux Girod ou des sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010. Ces actions concernent des demandes d'indemnisation au titre de prétendus préjudices subis dans le cadre de l'exécution de contrats antérieurs à 2006. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces actions.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2015.

V.- Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note VII.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	3	119	3	558
Entreprises associées :				
Amos		3		12
Defrain Signalisation	0	0	2	0
TTS (1)	34	29	227	142
TTS Invest (1)	0	0	0	0
TTS Parking (1)	-1	0	5	0

(1) Sociétés retraitées en actifs et passifs destinés à être cédés

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2015, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2014 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe :

	30/09/15	30/09/14
Avantages à court terme	376	387
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en action	0	0
Total des rémunérations au personnel dirigeant	376	387

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

VI.- Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques et emprunts correspondant à des contrats de crédit bail ou de location financement, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 36 %
- Emprunts à taux variable : 37 %
- Emprunts à taux variable avec taux plafond garanti : 6 %
- Emprunts à taux variable couvert par des swaps : 21 %

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

	Augmentation / Diminution en points de base	Effet sur le résultat avant impôt (K€)
30/09/2015		
Europe	+ 15	- 15
Europe	- 10	10
30/09/2014		
Europe	+ 15	- 21
Europe	- 10	14

Le groupe a recours à des instruments de couverture de type swaps qui assurent la conversion du taux variable en taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 9.53 % du chiffre d'affaires total.

L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme et de SICAV monétaires de trésorerie.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du Groupe est positive de 4 257 K€.

En France, 24 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux qui varie en fonction du marché. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme ou en SICAV monétaires de trésorerie.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 167	1 167			1 167	
Clients et autres débiteurs	31 472	31 472			31 472	
Autres actifs courants	5 204	5 204			5 204	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 759	4 759	4 759			
Total actifs financiers	42 663	42 663	4 759	61	37 843	
Passifs financiers non courants	13 476					13 476
Passifs financiers courants	7 308					7 308
Fournisseurs et autres créditeurs	9 653					9 653
Autres passifs courants	9 380					9 380
Total passifs financiers	39 817					39 817

	30/09/2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 192	1 192			1 192	
Clients et autres débiteurs	34 924	34 924			34 924	
Autres actifs courants	4 927	4 927			4 927	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 301	6 301	6 301			
Total actifs financiers	47 405	47 405	6 301	61	41 030	
Passifs financiers non courants	16 030					16 030
Passifs financiers courants	6 821					6 821
Fournisseurs et autres créditeurs	10 623					10 623
Autres passifs courants	9 889					9 889
Total passifs financiers	43 363					43 363

VII.- Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

	R.C.S.	Méthode		% d'intérêt	
		30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14
			Publié		Publié
Signaux Girod Chelle	646 950 519	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Grand Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Catalane (1)	342 732 500		I.G.		100.00
Signaux Girod Nord-Ouest	349 119 602	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Languedoc (1)	352 825 244	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Auvergne	338 629 520	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Alsace	377 692 496	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Bourgogne (2)	381 465 038		I.G.		100.00
Signaux Girod Val de Saône (2)	390 788 362	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Centre Loire	388 896 201	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Rhône Alpes	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ile de France	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord de France	316 752 807	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	432 478 162	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Lorraine	432 840 288	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Filiales France	443 137 955	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.F.L.	304 635 337	I.G.	I.G.	99.95	99.95
Lacgir	332 201 441	I.G.	I.G.	99.00	99.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.88	99.88
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	75.00	75.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	90.00	90.00
Senales Girod	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
I.R.S.	Royaume Uni	I.G.	I.G.	75.00	50.00
Summum	Canada	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.S.S. (4)	Canada				
Sociétés Spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'Appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Burrial	060 500 576	I.G.	I.G.	50.00	50.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.I.P.	971 500 723	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation	380 766 436	M.E	I.P.	49.90	49.90
Eurosigns (3)	Royaume Uni		M.E.		49.00
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00
T.V.B.	Allemagne	N.C.	N.C.	100.00	100.00
Groupe AIRESS	311 700 629	N.C.	N.C.	20.00	20.00
TTS	398 379 214	Note 10	Note 10	49.99	49.99
TTS Invest	437 770 498	Note 10	Note 10	50.00	50.00
TTS Parking	389 354 127	Note 10	Note 10	50.00	50.00

IG = Intégration globale
consolidée

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

NC = Non

(1) Signaux Girod La Catalane : transmission universelle du patrimoine à la société Signaux Girod Languedoc

(2) Signaux Girod Bourgogne : transmission universelle du patrimoine à la société Signaux Girod Val de Saône

(3) Eurosigns : cession de la participation en juin 2014

(4) SSS : perte de contrôle en janvier 2012

VIII.- Informations environnementales

Le Groupe Signaux Girod a engagé une démarche de protection de l'environnement dont l'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de diminuer l'impact lié aux activités de notre entreprise. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

L'ensemble du personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

- Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 11 juillet 2014 ;
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe Signaux Girod a investi dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité HSE. Des investissements liés à la protection de l'environnement et à la sécurité sont régulièrement réalisés par la société.

L'unité de production de Bellefontaine, principal site de production du Groupe, fait l'objet de contrôles réguliers de la part d'un organisme agréé, sur les niveaux des nuisances sonores. Ces contrôles montrent des niveaux inférieurs aux limites réglementaires.

Les activités réalisées de nuit, correspondent pour l'essentiel à du balisage sur route ou autoroute ne générant pas ou peu de nuisance sonore, ni de pollution lumineuse.

Le Groupe Signaux Girod a une emprise sur les sols réduit, du fait de son activité. En effet, le Groupe n'a aucune activité d'extraction et n'est pas à l'origine de l'artificialisation des sols.

Le Groupe n'est pas soumis aux conséquences du changement climatique. Il n'a donc pas engagé d'action particulière pour s'y adapter.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe n'a eu à constater aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-2 Informations environnementales)

IX.- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 30 novembre 2015, notre filiale International Girod a racheté 25% des titres de la société ACE (Belgique), portant ainsi sa participation à 100%.

Le 6 janvier 2016, sortie du capital de la société TTS INVEST, filiale de la société Sociétés Spécialisées Girod, suite à une réduction de capital avec annulation de titres contre paiement de la somme de 2 250 K€.

En janvier 2016, changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Filiales France qui devient Signaux Girod Services.

VI. - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Signaux Girod, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe II. note 3.27 « Impact de la première application de nouvelles normes et interprétations sur l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets liés à la première application de la norme IFRS 11 « Partenariats » et à l'interprétation d'IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe apprécie à chaque clôture l'évaluation des actifs incorporels, corporels et des goodwill, comme cela est décrit dans les paragraphes II. notes 3.8 et 3.10 et III. notes 3 et 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT
Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Pierre Buisson

B.- Comptes sociaux.**I. - Bilan au 30 septembre 2015**

(Montants exprimés en milliers d'euros)

Actif	Note	30/09/2015	30/09/2014
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		1 257	1 367
Immobilisations corporelles nettes		26 601	26 618
Immobilisations financières		27 142	30 060
Dont : Titres de participations		16 176	19 266
Créances rattachées		9 752	9 752
Total Actif immobilisé	1	55 000	58 045
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	6 600	7 241
Clients et comptes rattachés	3	7 979	8 467
Autres créances et comptes de régularisation	3	18 996	13 208
Disponibilités	6	2 842	3 625
Comptes de régularisation	3-8	642	466
Total Actif circulant		37 059	33 007
Total actif		92 059	91 052

Passif	Note	30/09/2015	30/09/2014
Capital social		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		42 651	42 058
Résultat net		- 873	1 689
Situation nette		58 067	60 036
Subventions		90	105
Provisions règlementées	5	10 955	10 690
Capitaux propres	4	69 112	70 831
Provisions pour risques et charges	5	161	137
Dettes financières	6	16 001	13 923
Fournisseurs et comptes rattachés	7	3 728	3 522
Autres dettes et comptes de régularisation	7	3 057	2 639
Passif circulant		22 786	20 084
Ecart de conversion passif			
Total passif		92 059	91 052

II. – Compte de résultat

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	Note	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Produits d'exploitation :				
Chiffre d'affaires	10	36 958	38 950	36 385
Production stockée		- 1 021	- 814	- 814
Reprise de provisions et transfert de charges		646	816	3 381
Autres produits		41	41	41
Total des produits d'exploitation		36 624	38 993	38 993
Charges d'exploitation :				
Achats matières premières et autres approvisionnements		14 712	17 083	17 083
Variation des stocks		- 377	- 229	- 229
Autres achats et charges externes		7 585	8 523	8 523
Impôts, taxes et versements assimilés		1 361	1 338	1 338
Salaires et traitements		7 279	6 882	6 882
Charges sociales		2 574	2 550	2 550
Dotations aux amortissements et provisions		2 312	2 148	2 148
Autres charges		47	79	79
Total des charges d'exploitation		35 493	38 374	38 374
Résultat d'exploitation		1 131	619	619
Résultat financier	12	- 2 385	659	659
Résultat courant		- 1 254	1 278	1 278
Résultat exceptionnel	13	- 131	- 499	- 499
Participation des salariés		0	0	0
Impôts sur les bénéfices	15	512	910	910
Résultat net de l'exercice		- 873	1 689	1 689
Résultat par action (en Euros)		- 0.80	1.53	1.53
Résultat dilué par action (en Euros)		- 0.77	1.48	1.48
Nombre d'actions		1 096 096	1 104 078	1 104 078
Nombre d'actions diluées (2)		1 139 062	1 139 062	1 139 062

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

(2) Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III. – Tableau des flux de trésorerie

	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net	- 873	1 689
Amortissements et provisions nets	5 643	2 397
Plus ou moins values	- 71	234
Subventions virées au résultat	- 15	- 15
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	2 578	- 393
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	7 262	3 912
Distributions mises en paiement	- 1 096	- 1 778
Remboursement de dettes financières	- 2 990	- 2 182
Variation avances et cash pooling	- 5 737	1 320
Besoin de trésorerie	- 9 823	- 2 640
Variation avances et cash pooling		
Augmentation des dettes financières	4 110	3 947
Dégagement de trésorerie	4 110	3 947
= Flux de trésorerie financement (B)	- 5 713	1 307
Acquisition immobilisations incorporelles	- 102	- 137
Acquisition immobilisations corporelles	- 2 319	- 1 545
Acquisition de titres de participation	0	0
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	- 171	- 614
Créances et dettes sur immobilisations	- 58	35
Besoin de trésorerie	- 2 650	- 2 261
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	358	26
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières		
Dégagement de trésorerie	358	26
= Flux de trésorerie investissement (C)	- 2 292	- 2 235
Trésorerie début	3 502	518
Trésorerie fin	2 759	3 502
Flux net de trésorerie (A+B+C)	- 743	2 984

IV. – Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2044-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général 2014 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception d'un changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015, pour améliorer l'information, les frais facturés par le siège ont été enregistrés en chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ». Sur l'exercice 2013/2014, le reclassement en chiffre d'affaires représente un montant de 2 565 K€ contre 3 238 K€ sur l'exercice 2014/2015.

- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 13 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 6 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La totalité de la dotation aux amortissements de l'exercice est inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision règlementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisée en charges exceptionnelles.

2. – Immobilisations financières.

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent. Il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

3. – Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

4. – Créances et dettes.

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

5. – Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des SICAV de trésorerie.

6. – Provisions pour risques et charges.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables.

7. – Impôts.

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Filiales France, Signaux Girod Nord de France, Signaux Girod Ile de France, Signaux Girod Rhône Alpes, Signaux Girod Est, Signaux Girod Lorraine, Signaux Girod Auvergne, S.F.L, Signaux

Girod Languedoc, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod Val de Saône, Signaux Girod Nord Ouest, Signaux Girod Alsace, Signaux Girod Chelle, Signaux Girod Sud Est, Signaux Girod Centre Loire, Signaux Girod La Réunion, Signaux Girod Sociétés Spécialisées, Atech, Concept Urbain, S.I.P., (soit 22 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe.

8. – Faits marquants et analyse objective sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats.

Activité de la SA Signaux Girod (en milliers d'euros)

	2014/2015	2013/2014 (1)	Variation
Chiffre d'affaires Production hors groupe	8 194	9 023	- 9.2 %
Chiffre d'affaires Production groupe	20 969	22 909	- 8.5 %
Chiffre d'affaires Services	7 795	6 339	+ 11.1 %
Total Chiffre d'affaires	36 958	38 950	- 5.1 %

(1) Comptes retraités : Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

Résultats de la SA Signaux Girod (en milliers d'euros)

	2014/2015	2013/2014 (1)	Variation
Chiffre d'affaires Production +/- variation production stockée	28 142	31 118	- 9.6 %
Chiffre d'affaires Services	7 795	7 018	+ 11.1 %
Chiffre d'affaires total +/- variation production stockée	35 937	38 136	- 5.8 %
Marge brute hors services	13 807	14 943	- 7.6 %
Taux de marge brute hors services	49.06 %	46.99 %	
Valeur ajoutée	14 017	12 759	+ 9.9 %
Taux de valeur ajoutée	39.0 %	33.5 %	
Excédent brut d'exploitation	2 803	1 989	+ 40.9 %
Taux d'EBE	7.8 %	5.2 %	
Résultat d'exploitation	1 131	619	+ 82.7 %
Taux de Résultat d'exploitation	3.2 %	1.6 %	
Résultat financier	- 2 385	659	
Taux de résultat financier	- 6.6 %	1.7 %	
Résultat net	- 873	1 689	

(1) Comptes retraités

Le chiffre d'affaires a reculé de 5.8% avec la part production en baisse de 9.6% en lien avec la baisse globale de l'activité du pôle « Signalisation France ».

L'activité services, liée principalement aux managements fees et aux services centralisés sur la siège est en augmentation de 11.1 %, notamment suite au déploiement de l'ERP sur les filiales « Signalisation France » et la politique de centralisation pour la location de véhicules de chantiers.

La valeur ajoutée augmente suite à la baisse du recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre intérimaire. Ce recours à moins de sous-traitance et moins d'intérimaires se traduit par une augmentation de la masse salariale. L'excédent brut d'exploitation progresse néanmoins de 814 K€.

Le résultat d'exploitation intègre la politique de centralisation de la location de véhicules pour les travaux avec une augmentation de la dotation aux amortissements.

Le résultat financier prend en compte une dépréciation des titres de la filiale Signaux Girod Filiales France pour 3 090 K€ et les dividendes reçus de la société Signaux Girod Sociétés Spécialisées pour 684 K€.

Le résultat ressort à – 873 K€.

Données relatives aux comptes consolidés :

Le résultat net part du Groupe s'établit à – 2.5 M€.

En millions d'Euros	2014/2015	Variations	2013/2014	2013/2014
	Du 01/10/2014	en	(1)	Publié
	Au 30/09/2015	M€	Du 01/10/2013	Du 01/10/2013
			Au 30/09/2014	Au 30/09/2014
Chiffre d'affaires	106.3	- 13.9	120.2	123.8
Résultat opérationnel courant	- 2.1	- 5.0	2.9	2.8
Résultat opérationnel	- 3.7	- 6.4	2.7	2.5
Résultat net consolidé	- 2.5	- 4.3	1.8	1.8
Résultat net part du groupe	- 2.5	- 4.2	1.7	1.7

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21.

En termes de résultat opérationnel courant :

Signalisation France : (CA : 70.6 M€ - ROC : - 3.8 M€)

La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales a impacté fortement l'activité de ce pôle dépendant à 85% du budget de ces dernières.

Cette baisse de chiffre d'affaires a entraîné une forte dégradation du résultat. Une démarche de changement de modèle et de réduction des coûts, notamment par la centralisation de la production, a été initiée sur l'exercice 2014/2015. Les premiers effets seront sensibles sur ce nouvel exercice.

Sociétés spécialisées : (CA : 18.0 M€ - ROC : 1.0 M€)

Malgré les coûts de restructuration de l'activité fleurissement et la baisse des budgets des collectivités pour le mobilier urbain, la bonne performance de l'activité identité visuelle adhésive permet à ce pôle de dégager un résultat courant de 1.0 M€.

Activités internationales : (CA : 17.8 M€ - ROC : 0.6 M€)

Si l'activité globale est restée stable sur cet exercice, la contre-performance en Espagne et l'arrêt de l'activité en Angleterre ont pesé sur le résultat.

Les actions engagées sur d'autres pays dans le cadre du plan stratégique ne contribuent pas encore au résultat.

En termes de résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel intègre les dépréciations de goodwill pour 1.1 M€ et une dépréciation sur le bâtiment de la filiale espagnole pour 0.5 M€.

V. – Notes

(Montants exprimés en milliers d'euros)

1. - Actif immobilisé

Valeurs brutes	30/09/14	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/15
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 731	102	207	2 626
Immobilisations incorporelles	2 817	102	207	2 712
Terrains	2 538			2 538
Constructions	28 451	802	477	28 776
Installations techniques	11 757	429	63	12 123
Autres immobilisations	3 119	1 125	414	3 830
Immobilisations en cours	457	23	54	426
Autres	21		6	15
Immobilisations corporelles	46 343	2 379	1 014	47 708
Participations	27 928			27 928
Créances rattachées	11 879			11 879
Actions propres (rachat pour annulation)	879	176		1 055
Actions propres (contrat de liquidité)	49		4	45
Autres	147			147
Immobilisations financières	40 882	176	4	41 054
Total	90 042	2 657	1 225	91 474

Les fonds de commerce ne sont pas dépréciés au 30 septembre 2015.

Compte tenu de la dégradation des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 3 090 K€ sur les titres de la société Signaux Girod Filiales France.

Les créances rattachées à des participations (11 879 K€) sont toutes à moins d'un an à l'origine et sont dépréciées pour 2 127 K€ au 30 septembre 2015 (dont 2 120 K€ sur 2 127 K€ correspondent aux avances accordées précédemment à la société allemande TVB en liquidation depuis 2002).

Les autres immobilisations financières (147 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2015.

Amortissements et provisions	30/09/14	Dotations	Reprises	30/09/15
Immobilisations incorporelles	1 450	209	204	1 455
Terrains	286	1		286
Constructions	12 189	946	250	12 885
Installations techniques	5 544	691	27	6 208
Autres immobilisations corporelles	1 706	414	393	1 727
Immobilisations corporelles	19 725	2 052	670	21 106
Participations (1)	8 662	3 090		11 752
Créances rattachées	2 127			2 127
Actions propres (rachat pour annulation)				
Actions propres (contrat de liquidité)				
Autres	33			33
Immobilisations financières	10 822	3 090	0	13 912
Total	31 997	5 351	874	36 474

(1) Compte tenu de la forte dégradation des résultats des sociétés du sous-groupe Signalisation France, qui comprend la société Signaux Girod Filiales France et ses filiales, une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Filiales France a été constaté pour un montant de 3 090 K€.

Dotations aux amortissements	30/09/15	30/09/14
Immobilisations incorporelles	209	198
Terrains	1	3
Constructions	946	940
Installations techniques	691	673
Autres immobilisations corporelles	414	259
Immobilisations corporelles	2 052	1 875

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. note 5).

2. - Stocks et En-cours

	30/09/15			30/09/14
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 260		3 260	2 882
En-cours de production	2 013		2 013	3 011
Produits intermédiaires et finis	1 327		1 327	1 348
Total	6 000		6 600	7 241

3. - Créances d'Exploitation

	30/09/15			30/09/14
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 075	96	7 979	8 467
Autres créances	19 383	387	18 996	13 208
Charges constatées d'avance	642		642	466
Total	28 100	483	27 617	22 141

Les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an

4. - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision réglementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2013	14 808	2 720	42 598	119	10 410	70 655
Dividende distribué		- 1 778				- 1 778
Autres affectations du résultat		- 942	942			0
Résultat 30/09/2013		1 689				1 689
Autres mouvements				- 14	280	266
Situation nette au 30/09/2014	14 808	1 689	43 539	105	10 690	70 831
Dividende distribué		- 1 096				- 1 096
Autres affectations du résultat		- 593	593			0
Résultat 30/09/14		- 873				- 873
Autres mouvements				- 15	265	250
Situation nette au 30/09/2015	14 808	- 873	44 132	90	10 955	69 112

5. – Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées	30/09/2014	Dotations	Reprises	30/09/2015
Provision amortissements dérogatoires	10 690	1 159	894	10 955
Dotations et reprises exceptionnelles		1 159	894	

Autres provisions :

	30/09/14	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/15
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales (1)	68	52			120
Provisions sur risques juridiques					
Provisions pour charges (2)	69		28		41
Total provisions pour risques et charges	137	52	28	0	161
Provisions pour dépréciations					
Titres de participation	8 662	3 090			11 752
Autres immobilisations financières	2 160				2 160
Stocks	3		3		0
Créances clients	96				96
Autres créances	383	4			387
Total provisions pour dépréciations	11 304	3 094	3	0	14 395
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		52	31		
Financières		3 094			
Exceptionnelles					

(1) Les provisions sociales constatées correspondent pour 77 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

(2) Les provisions pour charges se composent uniquement de provisions liées à des litiges pour 41 K€.

6. - Dettes Financières

	30/09/15	30/09/14
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	13 972	12 895
Participation des salariés	53	85
Intérêts courus	13	13
Compte courant groupe	1 812	783
Cash pooling passif	0	0
Concours bancaires courants	83	123
Divers	68	24
Total emprunts et dettes financières	16 001	13 923
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	4 168	3 920
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	9 409	9 139
Remboursables à plus de cinq ans	395	864
Total emprunts et dettes financières	13 972	13 923
Emprunts et dettes financières	13 972	13 923
Valeurs mobilières de placement	- 1	- 1
Cash pooling actif	- 17 396	- 11 660
Disponibilités	- 2 841	- 3 624
Endettement net	- 6 266	- 1 362

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. La dette financière concernée s'élève à 862 K€ à fin septembre 2015 (contre 1 137 K€ au 30 septembre 2014).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2015, Signaux Girod ne respectait pas ces « covenants ». En conséquence, les remboursements initialement prévus à plus d'un an ont été reclassés en remboursement à moins d'un an pour un montant de 587 K€.

7. - Dettes d'Exploitation

	30/09/15	30/09/14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 728	3 522
Autres dettes d'exploitation	3 057	2 639
Total des dettes d'exploitation	6 785	6 161

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

8. - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/15
Emprunts et dettes financières diverses	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412
Dettes sur immobilisations	24
Clients avoirs à établir	41
Dettes fiscales et sociales	1 647
Autres charges à payer	4
Intérêts bancaires à payer	3
Total des charges à payer	2 141

Produits à recevoir	30/09/15
Clients factures à établir	198
Autres créances produits à recevoir	318
Total des produits à recevoir	516

	30/09/14
Charges constatées d'avance	642

	30/09/14
Produits constatés d'avance	507

9. - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	16 175	
Créances rattachées	9 752	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	5 500	3
Autres créances	15 197	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	300	84
Autres dettes		
Produits et charges financières		
Produits de participation	684	
Autres produits financiers	43	
Charges financières	0	

10. - Chiffre d'affaires - Soldes Intermédiaires de Gestion

Chiffre d'affaires

	30/09/2015	Variation	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Chiffre d'affaires hors groupe	8 194	- 829	9 023	9 023
Chiffre d'affaires groupe	20 969	- 2 619	23 588	23 588
Chiffre d'affaires production	29 163	- 3 448	32 611	32 611
Prestations services hors groupe	1 261	635	626	626
Prestation services groupe	6 534	821	5 713	3 148
Total des prestations services	7 795	1 456	6 339	3 774
Chiffre d'affaires total	36 958	- 1 992	38 950	36 385

	30/09/2015	Variation	30/09/2014 (1)	Publié 30/09/2014
Chiffre d'affaires France	36 064	- 2 117	38 181	35 616
Chiffre d'affaires Etranger	894	125	769	769

1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

Soldes intermédiaires de gestion

	30/09/15	%	30/09/2014 (1)	%	Publié 30/09/14	%
Chiffre d'affaires hors prestations services	29 163		31 932		32 611	
Production stockée	- 1 021		- 814		- 814	
Prestations services	7 795		7 018		3 774	
Production	35 937	100	38 136	100	35 571	100
Achats de matières premières et marchandises	- 14 712		- 17 083		- 17 083	
Variation de stocks	377		229		229	
Autres achats et charges externes	- 7 585		- 8 523		- 8 523	
Valeur ajoutée	14 017	39.00	12 759	33.46	10 194	28.66
Salaires et traitements	- 7 279		- 6 882		- 6 882	
Charges sociales	- 2 574		- 2 550		- 2 550	
Impôts et taxes	- 1 361		- 1 338		- 1 338	
Subventions d'exploitation						
Excédent brut d'exploitation	2 803	7.80	1 989	5.22	- 576	- 1.62
Reprises d'amortissements provisions et transferts de charges	646		816		3 381	
Autres produits	41		41		41	
Dotation aux amortissements	- 2 260		- 2 073		- 2 073	
Dotation aux provisions d'exploitation	- 52		- 75		- 75	
Autres charges	- 47		- 79		- 79	
Résultat d'exploitation	1 131	3.15	619	1.62	619	1.74
Produits financiers	924		886		886	
Charges financières	- 3 309		- 227		- 227	
Résultat financier	- 2 385	-6.64	659		659	
Résultat courant	- 1 254		1 278	3.35	1 278	3.59
Résultat exceptionnel	- 131		- 499		- 499	
Impôt sur les sociétés	512		910		910	
Participation des salariés	0		0		0	
Résultat net	- 873	-2.43	1 689	4.43	1 689	4.75

1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

11. – CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2013/2014 et 2014/2015.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2015, le CICE s'est élevé à 329 K€ contre 282 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

12. - Résultat Financier

	30/09/15	30/09/14
Produits financiers		
Dividendes	684	728
Intérêts des comptes courants et créances (1)	86	109
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Autres	154	49
Total des produits financiers	924	886
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	3 094	6
Intérêts sur emprunts et assimilés	199	214
Perte sur créances rattachées à des participations	0	0
Autres	16	7
Total des charges financières	3 309	227
Résultat financier	- 2 385	659

(1) comprend essentiellement la facturation des intérêts sur créances commerciales à plus de 90 jours pour les entreprises liées et les intérêts du cash pooling.

13. - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	51	3	48
Sur opérations en capital	373	287	86
Amortissements et provisions	894	1 159	- 265
Résultat exceptionnel	1 318	1 449	- 131

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2015	30/09/2014	Publié 30/09/14
Entretien et réparation	176	105	105
Autres charges externes	11	13	13
Indemnités départ retraite	21	84	84
Formation	133	141	141
Refacturation charges filiales	274	454	3 019
Total des transferts de charges d'exploitation	615	797	3 368

14. - Capacité d'autofinancement

	2014/2015	2013/2014 (1)	Publié 2013/2014
Excédent brut d'exploitation	2 803	1 989	- 576
Autres produits et transferts de charges	656	845	3 410
Produits financiers	924	886	886
Produits exceptionnels	51	0	0
Autres charges	- 47	- 79	- 79
Charges financières	- 215	- 221	- 221
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	0	0
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les sociétés	512	910	910
Capacité d'autofinancement	4 687	4 330	4 330

1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

15. - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements		
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	10 955	
Accroissement de la dette future d'impôt		3 652
Allègements		
Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	39	
Autres		
Total	39	
Allègement de la dette future d'impôt		13
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 1 254	- 293	- 1 547
Résultat exceptionnel	- 131	805	674
Total	- 1 385	512	- 873

En l'absence d'intégration fiscale le montant de l'impôt aurait été de - 240 K€.

16. - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas Signaux Girod Filiales France (1) <i>Siret 443 137 955</i>	7 265	-1 786	100.00	11 265	8 175			0	- 2 964	3 558
Sas International Girod (1) <i>Siret 443 137 021</i>	6 200	-700	100.00	6 200	6 200	3 505	3 505	0	577	169
Sarl SFL (1). <i>Siret 304 635 337</i>	750	-1 133	99.95	5 070	0				-4	
SAS Sociétés Spécialisées Girod <i>Siret 481 957 041 (1)</i>	1 800	7 513	100.00	1 800	1 800	6 246	6 246	684	197	115
Détenues à moins de 50 %										
Sa Airess (2) <i>Siret 311 700 629</i>		NC	20.00	3 354	0				NC	NC
Sociétés étrangères										
T.V.B. (Allemagne) (3)	270	NC	100.00	232	0	2 120	0		NC	NC

Au 30 septembre 2015 Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par ses filiales pour 2 949 K€ (International Girod : 1 689 K€, Signaux Girod Filiales France : 1 260 K€).

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 79 K€, un emprunt de sa sous-filiale française Signaux Girod Centre Loire pour 144 K€ et des ligne de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

(1) Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine

(2) La SA Airess a été mise en liquidation judiciaire en janvier 2004. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

(3) La société T.V.B. (Dortmund – Allemagne) a été mise en liquidation en fin d'année 2002. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

17. - Résultats des cinq derniers exercices

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	37 103	38 964	39 055	36 385	36 958
Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€)	- 2 077	2 898	4 628	3 200	4 255
Impôt sur les bénéfices (K€)	- 1 110	- 570	- 441	- 910	- 512
Participation des salariés (K€)	0	0	0	0	0
Résultat net (K€).	3 539	4 007	2 720	1 689	- 873
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0	1 139	2 848	1 778	1 906
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	1 139	2 847	1 822	1 139	0
Résultat par action					
Bénéfice net par action	3.11	3.52	2.39	1.48	- 0.77
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	- 0.85	3.04	4.45	3.54	3.74
Dividende attribué à chaque action	1.00	2.5	1.60	1.00	0
Personnel					
Effectif moyen employé	227	221	231	227	229
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 190	9 004	9 361	9 432	9 853

18. - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2013/2014	23	79	38	87	227
2014/2015	23	79	38	89	229

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 827 K€.

Rémunération des dirigeants :

	2014/2015	2013/2014
Par la SA Signaux Girod	286	319
Par les sociétés liées	89	94

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

19. - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Aval et cautions (1)	7 554 K€
Indemnités de fin de carrière (2)	793 K€
Engagements d'investissements	0 K€

(1) dont : - entreprises liées et filiales : 3 772 K€

- cautions bancaires sur marchés : 262 K€

- dettes garanties par des suretés réelles : emprunt bancaire, hypothèque immobilière : 3 520 K€.

(2) Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 1.97 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.5 %. Au 30 septembre 2015, ces indemnités représentent un montant de 1 140 K€ sur lesquels 347 K€ ont déjà été versés.

c) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elles prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans l'une des deux affaires, un jugement a été rendu en première instance. Ce jugement fait l'objet d'un appel. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces plaintes.

Depuis décembre 2010, cinq actions ont été engagées par des clients à l'encontre de Signaux Girod ou des sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010. Ces actions concernent des demandes d'indemnisation au titre de prétendus préjudices subis dans le cadre de l'exécution de contrats antérieurs à 2006. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces actions.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2015.

20. - Crédit Bail

	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	78	347	324	435	1 184
Amortissements					
Exercices antérieurs		74	138	190	402
Exercice en cours		17	32	46	95
Valeur nette	78	256	154	199	687
Redevances payées					
Exercices antérieurs	30	123	306	331	790
Exercice en cours	7	19	38	60	124
Total	37	142	344	391	914
Redevances à payer					
A un an au plus	7	20	0	1	29
A plus d'un an et moins de 5	26	89		0	115
A plus de 5 ans	30	128			158
Total	63	237	0	1	302
Valeur résiduelle			0	1	1

21. - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

22. – Capital social

	30/09/2014	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2015
Nombre d'actions à droit de vote double (1)	755 624	- 9 891		745 733
Nombre d'actions sans droit de vote double	348 454	1 909		350 363
Nombre d'actions auto-détenues	34 984	7 982		42 966
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

(1) L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2014/2015, la société possédait :

- 40 610 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation
- 2 356 actions propres au titre du contrat de liquidité.

23. – Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note 6 Dettes financières ;
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note 18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/15	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	185	122	63	0

24. - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 30 novembre 2015, notre filiale International Girod a racheté 25% des titres de la société ACE (Belgique), portant ainsi sa participation à 100%.

Le 6 janvier 2016, sortie du capital de la société TTS INVEST, filiale de la société Sociétés Spécialisées Girod, suite à une réduction de capital avec annulation de titres contre paiement de la somme de 2 250 K€.

En janvier 2016, changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Filiales France qui devient Signaux Girod Services.

C. – Rapport de gestion

I.- Données relatives aux comptes consolidés

1.- Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2015	30/09/2014 (1)	Variation %
Signalisation France	70 554	82 800	- 14.8 %
Activités spécialisées	17 972	19 694	- 8.7%
Activités internationales	17 785	17 688	+ 0.5%
Total	106 311	120 182	- 11.5%

(1) Comptes retraités : Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

2. - Contribution au résultat net consolidé

Nota: Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2015	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 554	17 972	17 785		106 311
Inter secteurs	1 090	1 367	555	- 3 012	
Chiffre d'affaires total	71 644	19 338	18 340	- 3 012	106 311
Résultat opérationnel courant	- 3 799	1 045	617		- 2 137
Autres produits et charges opérationnels					- 1 549
Charges financières nettes					- 40
Charge d'impôt sur le résultat					1 186
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					- 1
Résultat net de l'exercice					- 2 541

30/09/2014 (1)	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	82 800	19 694	17 688		120 182
Inter secteurs	925	1 559	532	- 3 016	
Chiffre d'affaires total	83 725	21 253	18 220	- 3 016	120 182
Résultat opérationnel courant	- 71	1 856	1 162		2 947
Autres produits et charges opérationnels					- 231
Charges financières nettes					- 243
Charge d'impôt sur le résultat					- 550
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					- 170
Résultat net de l'exercice					1 753

(1) Comptes retraités : Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21 (voir note 3.27)

3. - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
S.F.L	304635337	0	- 4
Signaux Girod Filiales France	443137955	3 558	- 2 964
International Girod	443137021	169	577
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	115	197
T.V.B (1)	Allemagne	NC	NC
Groupe AIRESS (1)	311700629	NC	NC

(1) Sociétés en liquidation judiciaire.

II. - Données relatives à la société mère

1. - Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14 (1)	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	8 194	9 023	- 9.2%
Chiffre d'affaires groupe	20 969	23 588	- 11.1%
Prestations services	7 795	6 339	+ 23.0%
Total	36 958	38 950	- 5.1%

(1) Comptes retraités : Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en Chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

2. - Contribution au résultat

La contribution s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/15	30/09/14 (1)	Variation
Chiffre d'affaires	36 958	38 950	- 5.1 %
Production de l'exercice	35 937	38 136	- 5.8 %
Production de l'exercice hors prestations	28 142	31 797	- 11.5 %
Marge brute hors prestations	13 807	14 943	- 7.6 %
Taux de marge brute hors prestations	49.06 %	46.99 %	
Valeur ajoutée	14 017	12 759	9.9 %
Excédent brut d'exploitation	2 803	1 989	40.9 %
Résultat d'exploitation	1 131	619	82.7 %
Résultat financier	- 2 385	659	
Résultat exceptionnel	- 131	- 499	
Impôt sur les bénéfices	512	910	- 43.7
Participation	0	0	
Résultat net	- 873	1 689	- 151.7 %

(1) Comptes retraités

3. – Méthodes comptables

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement au changement de méthode d'enregistrement des frais de sièges facturés aux filiales. En 2014/2015 les frais de sièges ont été enregistrés en chiffre d'affaires (prestation de services). Ils étaient précédemment enregistrés en « transfert de charges ».

Il n'y a pas eu d'autre changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

4. – CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2013/2014 et 2014/2015.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2015, le CICE s'est élevé à 329 K€ contre 282 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

5. - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu de la dégradation des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 3 090 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Signaux Girod Sociétés Spécialisées a versé un dividende de 684 K€.

Signaux Girod Sociétés Spécialisées avait versé un dividende de 728 K€ au cours de l'exercice précédent.

6. – Informations sur les délais de paiement

Exercice 2014/2015	Total	< 0 JOUR	0 à 30	30 à 60	60 à 90	> à 90
Dettes fournisseurs	3 317	428	1 517	1 372		
Factures à recevoir	411					
Total	3 728					

Exercice 2013/2014	Total	< 0 JOUR	0 à 30	30 à 60	60 à 90	> à 90
Dettes fournisseurs	3 319	695	1 130	1 493	1	0
Factures à recevoir	203					
Total	3 522					

Les dettes dont l'échéance est dépassée au 30 septembre 2015 correspondent à des litiges (428 K€). A la date d'établissement des états financiers, ces litiges ont été réglés.

7. - Dividende

Le résultat net social par action ressort cette année à – 0.80 € contre 1.53 € en 2013/2014. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à – 2.17 € contre + 1.48 € en 2013/2014.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2011/2012	1 139 062	1 134 420	2.50 €	2 836 050	2 836 050
2012/2013	1 139 062	1 111 325	1.60 €	1 778 120	1 778 120
2013/2014	1 139 062	1 096 721	1.00 €	1 096 721	1 096 721

8. – Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 21 830 €.

9. - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 31/12/2015 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod 63 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

10. - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2014	Variation	Au 30/09/2015
Contrat de rachat pour annulation	32 985	7 625	40 610
Contrat de liquidité	1 999	357	2 356
Total	34 984	7 982	42 966

11. – Perspectives

Signalisation France :

L'activité devrait subir une légère baisse sur l'exercice en cours mais nous projetons une amélioration du résultat suite aux démarches de réorganisation déjà mise en œuvre.

Sociétés spécialisées :

Nous anticipons une légère reprise de l'activité sur ce pôle et une amélioration du résultat suite notamment à la démarche de réorganisation opérée sur 2014/2015 sur la filiale ATECH (fleurissement).

Activités internationales :

Nos estimations pour ces activités sont une légère croissance du chiffre d'affaires et une amélioration du résultat grâce aux corrections opérationnelles menées sur l'Espagne et sur l'arrêt d'activité sur l'Angleterre.

12. - Evolution des participations

En France :

En mars 2015 un nouveau protocole a été signé concernant la cession de la totalité de notre participation dans le capital de la société TTS Invest (soit 50 % du capital). En septembre 2015, ce protocole a fait l'objet d'un avenant qui reporte la date de réalisation de la cession au-delà du 30 septembre 2015 (prix de cession prévu : 2 250 K€).

La société TTS Invest est une société holding à la tête d'un groupe constitué notamment par les sociétés TTS et TTS Parking. Ces trois sociétés sont actuellement consolidées par mise en équivalence.

Au 30 septembre 2015 les actifs et passifs correspondant à ces trois sociétés ont été maintenus en « Actifs destinés à être cédés ».

A l'étranger :

Le 1^{er} janvier 2015, le groupe a racheté 25 % du capital de la société IRS (Royaume Uni) portant ainsi sa participation à 75 %.

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

13. - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 30 novembre 2015, notre filiale International Girod a racheté 25% des titres de la société ACE (Belgique), portant ainsi sa participation à 100%.

Le 6 janvier 2016, sortie du capital de la société TTS INVEST, filiale de la société Sociétés Spécialisées Girod, suite à une réduction de capital avec annulation de titres contre paiement de la somme de 2 250 K€.

En janvier 2016, changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Filiales France qui devient Signaux Girod Services.

14. - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 480 K€ pour l'exercice 2014/2015 contre 438 K€ pour l'exercice 2013/2014.



III. – Informations sociales, sociétales et environnementales :

1. – Informations sociales

1.1 Conventions de l'OIT et respect des droits de l'homme

Le Groupe intervient essentiellement en France et dans certains pays européens.

La France a ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

Ces principes intégrés dans le droit français sont respectés dans la gestion des ressources humaines et les relations sociales.

S'agissant de respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ce sont des droits reconnus en France :

- la liberté d'association est inscrite dans la loi du 1^{er} juillet 1901, et le droit à la négociation collective est un droit des salariés prévu dans le code du travail depuis la loi du 13 juillet 1971.

En outre, Signaux Girod n'exerce pas d'activité dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs, et n'est donc pas confronté à la problématique de respect de ces conventions dans ses filiales ou fournisseurs.

De même, le Groupe n'exerce pas d'activité dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

1.2 Ventilation des effectifs

Les effectifs retenus correspondent aux personnels salariés des différentes sociétés du groupe consolidées en intégration globale à la date du 30 septembre 2015 sauf la société Burrial détenue à 50 %.

Chaque salarié est comptabilisé comme une unité, indépendamment de son temps de travail (temps complet ou temps partiel), et de la durée de son contrat (CDI ou CDD).

A la date du 30 septembre 2015, les effectifs du Groupe étaient de 924 personnes réparties de la façon suivante :

	Effectif	%
SA Signaux Girod	249	26.9
Filiales françaises signalisation	399	43.2
Sociétés spécialisées	96	10.4
Total France	744	80.5
Activités internationales	180	19.5
Total	924	100.0

Au 30 septembre 2015, la répartition des effectifs par sexe était la suivante :

	Effectif	%
Nombre d'hommes	673	72.8
Nombre de femmes	251	27.2
Total	924	100.0

Au 30 septembre 2015, la répartition des effectifs par secteur d'activité et par sexe était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
SA Signaux Girod	174	25.9	75	29.9	249	26.9
Filiales françaises signalisation	291	43.2	108	43.0	399	43.2
Sociétés spécialisées	66	9.8	30	12.0	96	10.4
Total France	531	78.9	213	84.9	744	80.8
Activités internationales	142	21.1	38	15.1	180	19.5
Total	673	100.0	251	100.0	924	100.0

L'âge moyen au niveau du Groupe est de 43 ans.

Au 30 septembre 2015, la répartition de l'effectif par tranche d'âge était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Moins de 25 ans	23	3.4	11	4.3	34	3.7
De 25 à moins de 30 ans	65	9.7	21	8.3	86	9.3
De 30 à moins de 35 ans	76	11.3	32	12.8	108	11.7
De 35 à moins de 40 ans	85	12.6	36	14.3	121	13.1
De 40 à moins de 45 ans	119	17.7	29	11.6	148	16.0
De 45 à moins de 50 ans	122	18.1	48	19.1	170	18.4
De 50 à moins de 55	95	14.1	42	16.8	137	14.8
De 55 à moins de 60	70	10.4	27	10.8	97	10.5
60 ans et plus	18	2.7	5	2	23	2.5
Total	673	100.0	251	100.0	924	100.0

1.3 Mouvements du personnel

Les mouvements du personnel hors départs volontaires ou naturels (démission, retraite...) du groupe Signaux Girod sur l'exercice 2014/2015 sont résumés dans le tableau suivant :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Embauche					
CDD	12	18	5	39	74
CDI	7	16	2	14	39
Total	19	34	7	53	113
Licenciements					
Economiques	0	7	4	-	11
Autres	4	10	3	1	18
Total	4	17	7	1	29

En dehors du remplacement d'un salarié pour une absence temporaire (congrés maternité...), le recours à des contrats à durée déterminée est lié principalement à la forte saisonnalité de certaines activités du groupe. Ainsi, l'activité de marquage au sol est très dépendante des conditions climatiques.

Des surcroits d'activité liés à l'exécution de certains contrats et marchés pour lesquels les délais de réalisations sont impératifs nous conduisent aussi à mettre en place des contrats à durée déterminée.

Pour information, les départs volontaires ou naturels (démission, retraite, fin de CDD...) de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Départs volontaires ou naturels	-14	-66	-6	-37	-123

La variation nette des effectifs totaux entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2015 est la suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Variation totale des effectifs	+1	-49	-6	+15	-39

1.4 Organisation du temps de travail

Le groupe veille à l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur concernant le travail de nuit et à la protection des salariés qui œuvrent dans un tel contexte.

Dans des cas exceptionnels de surcroits d'activité ou encore d'exécution des travaux dans des conditions particulières et notamment de fermeture nocturne de voies routières, les sociétés peuvent recourir à des heures de travail de nuit.

Toutes les sociétés françaises du Groupe, et plus particulièrement celles du périmètre Signalisation France, appliquent les accords Français relatifs à l'aménagement du temps de travail.

Ce dispositif vise à adapter la durée du travail des salariés travaillant à temps complet aux fluctuations d'activités des entreprises.

Les sociétés sont en effet soumises à des variations d'activités en raison notamment des fluctuations de la demande de la clientèle et des phénomènes météorologiques. Ces variations d'activité sont de plus en plus fréquentes et importantes. Elles entraînent des fluctuations des coûts de production qui influent sur la compétitivité de l'entreprise.

Ce recours à l'annualisation doit donc permettre :

- Sur le plan économique, d'adapter le volume d'heures travaillées chaque semaine au plan de charge. L'objectif global étant d'améliorer les capacités de réactions aux demandes de la clientèle pour mieux satisfaire à ses besoins et de maîtriser les coûts de production.
- Sur le plan social :
 - o d'éviter le recours excessif aux heures supplémentaires ;
 - o de réduire le recours au système d'indemnisation des arrêts de travail pour intempéries du régime des Travaux Publics, voire au chômage partiel en cas de baisse ou de perte d'activité en période dite de basse saison ;
 - o de limiter le recours au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée et ainsi pérenniser les emplois en contrat à durée indéterminée ;
 - o d'anticiper les périodes de forte activité en augmentant les horaires et en les diminuant lors des périodes moins denses.
- Sur un plan personnel, d'éviter le stress des périodes de forte activité en augmentant les horaires et en les diminuant lors des périodes moins denses.

1.5 Absentéisme et motifs

Au niveau du périmètre Signalisation France, les jours d'absentéisme et leurs motifs sont comme suit pour l'exercice 2014/2015 :

Nombre de jours d'absence par motif			
	France	Activités internationales	Total
	Nombre	Nombre	Nombre
Maladie	9 126	687	9 813
Accidents du travail	1 247	155	1 402
Autres	434	20	454
Total jours d'absence	10 807	862	11 669

1.6 Rémunérations et leur évolution

Le groupe s'est toujours efforcé de pratiquer une politique de rémunération globale, compétitive sur le marché et stimulante pour ses collaborateurs. Signaux Girod met l'accent sur une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et/ou de l'entreprise, et permet à ses collaborateurs de partager les fruits de sa croissance à travers des systèmes d'intéressement, de participation et de primes.

Cette politique de rémunération vise à la fois à attirer compétences, talents et à être en ligne avec les objectifs du Groupe.

Les rémunérations sont de plus en plus valorisées en harmonie avec la mesure de la mise en œuvre de compétences, dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des informations quantitatives sont disponibles dans l'annexe des comptes consolidés (III Note 19 Charges de personnel).

1.7 Hygiène, santé et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour le groupe Signaux Girod.

Une politique Qualité Sécurité et Environnement a donc été définie pour les sociétés du périmètre signalisation France, dont Signaux Girod fait partie.

Toutes les sociétés du groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs à la sécurité au travail, au respect des obligations légales et réglementaires et aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition. Des actions sont menées dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir ou de renforcer les connaissances de nos salariés sur les aspects sécurité.

Le site de production de Bellefontaine, le plus important du groupe, a obtenu, le 20 février 2012, la certification OHSAS 18001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail). En outre, l'ensemble de son encadrement a bénéficié d'une formation de management comportemental à la sécurité. Véritable électrochoc, cette formation a été immédiatement suivie d'effets. Notre objectif est d'atteindre zéro accident.

Les sociétés du périmètre signalisation France sont accompagnées par trois animateurs QSE dans toutes leurs actions et démarches liées à l'hygiène, à la sécurité et l'environnement. Dans ces filiales, des audits de sécurité des chantiers ont été réalisés, des réunions ponctuelles d'échanges sécurité ont été planifiées, et les Documents Uniques de Sécurité (DUS) sont mis à jour régulièrement. Le packaging vêtements (vêtements de travail et chaussures de sécurité) de l'ensemble du personnel est renouvelé à une fréquence prédéfinie permettant de maintenir le meilleur niveau de sécurité. Ce packaging évolue régulièrement en fonction des nouveaux besoins.

De plus, il a été fait appel en externe, à un conseiller à la sécurité pour la réalisation d'un rapport interne sur le transport de marchandises dangereuses (basé sur un échantillonnage de filiales pour la réalisation d'un audit et la formation du personnel).

Enfin, nous avons fait évoluer le Rapport d'Activité Mensuel (RAM), outil de reporting établi par les sociétés, afin d'assurer un Meilleur suivi de notre performance HSE. Un de ces indicateurs de suivi est les accidents de travail.

Au cours de l'exercice 2014/2015 :

- Périmètre Signalisation France incluant Signaux Girod SA

31 accidents de travail ont été enregistrés ;

Le nombre de jours d'arrêt de travail a été de 594 ouvrés.

Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt s'est élevé à 31.6 (nombre d'AT pour 1 000 000 d'heures de travail) ;

Le taux de gravité des accidents de travail est de 0.61 (nombre de jours d'absence pour 1 000 heures de travail).

- Périmètre Filiales Spécialisées :

3 accidents de travail ont été enregistrés;
Le nombre de jours d'arrêt de travail a été de 20 ouvrés.

- Périmètre Filiales Internationales :

4 accidents de travail ont été enregistrés;
Le nombre de jours d'arrêt de travail a été de 155.

1.8 Formation et gestion des compétences

Le Groupe Signaux Girod a placé la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations et par conséquent a mis en place une politique RH groupe.

Dans un environnement économique en constante évolution, la gestion et le développement des compétences est une nécessité, et il est devenu indispensable de mesurer l'adaptation du personnel aux évolutions technologiques et/ou aux pratiques de nos organisations.

La formation professionnelle est un levier au service de l'adaptation des compétences et à l'enrichissement du personnel dont l'un des objectifs est de pouvoir exercer toutes ou partie des missions contenues au sein de plusieurs fonctions.

Une cartographie et une description des fonctions ont été réalisées, avec identification des missions permettant de déduire les connaissances et compétences nécessaires pour exercer au mieux ces missions. Ce travail stratégique est en cours sur le périmètre Signalisation France qui a été partagé en trois secteurs pour réaliser ce travail :

- L'UPCB, (Unité de Production Centralisée de Bellefontaine) ;
- Les filiales Signalisation France ;
- Le Siège qui regroupe les services transverses, supports de l'ensemble des entreprises précitées.

Pour assurer ce travail, nous nous entourons des responsables opérationnels et des collaborateurs terrain afin de traduire le plus fidèlement possible par écrit ce qui ressort du quotidien de chacun.

De ces fiches de fonction, découlent des fiches d'évaluation des compétences qui deviennent nominatives et qui représentent un outil de management, dispositif comportant d'une part un volet collectif visant à définir les règles et moyens facilitant l'ajustement des ressources aux besoins et, d'autre part, un volet individuel consistant à accompagner chaque salarié dans l'appropriation et le suivi de son parcours professionnel.

Globalement, ces outils représentent les bases :

- d'une meilleure gestion et maîtrise des compétences adaptée aux effets des évolutions technologiques et économiques et sur laquelle nous pouvons nous baser pour définir le niveau de rémunération avec la meilleure objectivité,
- d'une meilleure gestion des carrières,
- d'une meilleure programmation des actions de formation professionnelle, conséquence de ces mesures, et dont le financement représente une part prépondérante dans le budget de chacune des organisations.

Cette nécessité de formation permet à chacun des collaborateurs de :

- Maintenir son activité professionnelle en sécurisant son parcours dans l'entreprise,
- Enrichir ses compétences,
- Diversifier son activité par la maîtrise d'autres fonctions dans l'entreprise,
- Évoluer en interne en présentant sa candidature à des offres,
- Prétendre à une reconnaissance et à une valorisation.

Les formations réalisées au cours de l'exercice 2014/2015 représentent :

	Total (en heure)	Nbr heure / salarié formé
Signalisation France	4 741	17
Sociétés Spécialisées	409	15
Total	5 150	17

Au niveau des filiales internationales, les données concernant la formation n'ont pu être présentées. Pour le prochain exercice, les données fiabilisées seront ajoutées aux périmètres Signalisation France et Sociétés Spécialisées.

1.9 Dialogue social

Les sociétés du groupe veillent à appliquer les lois et règlements liés au dialogue social et faciliter l'investissement des collaborateurs dans les décisions stratégiques.

Des IRP (institutions représentatives du personnel) sont mises en place dans les différentes entités dans le respect de la réglementation.

Cette forme de représentation est liée aux effectifs des différentes entités juridiques au sein desquelles l'ensemble des sujets relatifs à l'économie, à la stratégie ou encore aux organisations est évoqué.

Au cours de l'exercice 2014/2015, aucun accord collectif n'a été signé.

1.10 Egalité de traitement

L'ensemble des grands sujets relatifs aux aspects réglementaires est scrupuleusement approprié et appliqué, comme :

- L'égalité hommes & femmes qui, au sein de la société Signaux Girod, fait l'objet d'un rapport annuel permettant de suivre les situations d'emploi comparées et de tendre vers la réduction des écarts constatés ;
- La pénibilité ayant fait l'objet de la création d'un observatoire sur le périmètre Signalisation France ;
- Le contrat génération qui a été reconnu conforme par la DIRECCTE.

Par ailleurs, l'un des objectifs des sociétés du groupe est de continuer à œuvrer pour :

- Intégrer des personnes rencontrant des difficultés d'insertion ;
- Maintenir et développer des conditions de travail favorables aux personnes en difficulté d'insertion ;
- Répondre aux obligations d'emploi dans ce domaine.

Pour cela et localement, les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Collaboration avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) locaux ;
- Implication des différents interlocuteurs (CAP EMPLOI, AGEFIPH, etc.) dans nos besoins en recrutement afin de tenir compte du public en situation de handicap.

2. – Informations environnementales

2.1 Politique générale du groupe en faveur de l'environnement

Le Groupe Signaux Girod a engagé une démarche de protection de l'environnement dont l'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de diminuer l'impact lié aux activités de notre entreprise. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

L'ensemble du personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

- Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 11 juillet 2014 ;
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe Signaux Girod a investi dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité HSE. Des investissements liés à la protection de l'environnement et à la sécurité sont régulièrement réalisés par la société.

L'unité de production de Bellefontaine, principal site de production du Groupe, fait l'objet de contrôles réguliers de la part d'un organisme agréé, sur les niveaux des nuisances sonores. Ces contrôles montrent des niveaux inférieurs aux limites réglementaires.

Les activités réalisées de nuit, correspondent pour l'essentiel à du balisage sur route ou autoroute ne générant pas ou peu de nuisance sonore, ni de pollution lumineuse.

Le Groupe Signaux Girod a une emprise sur les sols réduit, du fait de son activité. En effet, le Groupe n'a aucune activité d'extraction et n'est pas à l'origine de l'artificialisation des sols.

Le Groupe n'est pas soumis aux conséquences du changement climatique. Il n'a donc pas engagé d'action particulière pour s'y adapter.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe n'a eu à constater aucune provision pour risques liés à l'environnement.

2.2 Prévention de la pollution et des rejets dans l'air, dans l'eau et le sol

Le Groupe Signaux Girod, par ses activités, peut être source de plusieurs types de pollutions :

- Dans l'air, notamment à travers ses activités de marquage au sol, de laquage et de sérigraphie, à l'origine de rejets de COV (Composés Organiques Volatil) ;
- Dans l'eau, dans ses unités de production, avec l'utilisation de produits dangereux.

Pour le site de Bellefontaine, principal site de production en France, les rejets de COV ont été évalués à 12.2 tonnes pour cet exercice.

Afin de prévenir la pollution issue de ses activités, le Groupe Signaux Girod a engagé plusieurs actions, sur le périmètre de ses filiales françaises, hors spécialisées :

- Des audits de contrôle périodiques des sites soumis à l'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la rubrique 2940 (Déclaration – contrôle) sont réalisés, pour les activités laquage des produits de signalisation verticale ;
- Le choix des produits de marquage au sol permet de limiter la pollution de l'air. Parmi les critères de sélection, figurent les suivants :
 - o Produits à haut pourcentage d'extraits secs. Les peintures ont un extrait sec minimal de 75% et les enduits à froid et à chaud sont à 100% d'extrait sec ;
 - o Peintures à l'eau et des enduits à chaud éligibles au label NF-Environnement ;
 - o Peintures solvantées sans solvant nocif ;
 - o Des produits colorés exempts de pigments à base de plomb.

Sur le site de Bellefontaine, principale unité de production du Groupe, nos points de rejets sont équipés de filtres adaptés et des contrôles sont réalisés tous les ans par un organisme extérieur (Apave) afin de s'assurer de la conformité de nos rejets. En ce qui concerne les COV, nous recherchons en permanence

des produits de substitution contenant moins de COV afin d'en réduire la quantité rejetée. Dans ce cadre, nous avons remplacé l'ensemble de nos laques polyuréthanes avec COV par des laques polyuréthanes à base aqueuses. Nous remplaçons peu à peu nos process de sérigraphie au profit de process d'impression numérique beaucoup moins polluants. Nos recherches d'amélioration porte notamment sur les produits de substitution et une optimisation des méthodes de nettoyage de notre matériel de laquage afin de réduire les quantités de solvants.

Pour ce qui concerne les rejets aqueux, une station d'épuration traite l'ensemble de nos effluents sur le site de Bellefontaine. Des analyses à fréquences variables permettent de s'assurer de son bon fonctionnement et de la qualité des eaux rejetées, sous contrôle de la DREAL et de l'Agence de l'eau. Les rejets dans l'air sont également analysés par des organismes indépendants afin de connaître les concentrations en polluants et de mettre en place, le cas échéant, des actions préventives ou correctives. Des contrôles annuels sont effectués à la sortie de nos cheminées et sur différents postes de travail.

Sur le site de Bellefontaine, tous les déchets dangereux sous forme liquide sont sur rétention afin d'empêcher tout risque de pollution des sols par déversement accidentel.

Les filiales du périmètre Signalisation France sont équipées de bacs de rétentions afin de supprimer le risque de fuite ou de déversement accidentel lié au stockage de produits chimiques et de déchets dangereux sous forme liquide.

2.3 Actions mises en place pour le retraitement et la valorisation des déchets

Les activités du Groupe Signaux Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

- Des déchets dangereux, notamment des emballages vides souillés, des déchets de peinture, des diluants usagés, des déchets industriels spéciaux, tels que DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)...
- Des déchets banals, tels que déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton, ou encore en bois ;
- Des déchets inertes, notamment des gravats.

Pour l'exercice 2014/2015, les tonnages de déchets produits sont les suivants :

Types de déchets	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Déchets dangereux	291	20	7
Déchets banals	342	289	116
Déchets inertes	764	0	1
Tonnage total	1 397	309	124
Part revalorisée des déchets dangereux	77%	0.00%	30%

Pour les déchets dangereux, un contrat groupe rassemble la majorité des filiales françaises, hors sociétés spécialisées intégrées proportionnellement, ce qui permet d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de nos déchets dangereux. Tous les déchets dangereux ont été identifiés et un tri est défini afin d'assurer la bonne filière d'élimination ou de recyclage de chaque déchet.

Concernant les DEEE, une gestion particulière a été mise en place pour l'ensemble de ces filiales françaises : les déchets sont centralisés et gérés directement par le site de Bellefontaine.

Des initiatives locales sont mises en place par diverses filiales, afin d'assurer un meilleur tri et une meilleure valorisation des déchets.

Deux actions d'éco-conception sont appliquées pour les produits de marquage routier, afin de réduire le volume des déchets produits :

- Les résines thermoplastiques sont conditionnées dans des sacs thermofusibles. Ainsi, les sacs sont directement placés dans le fondoir et se mélangent à la résine. Le sac thermofusible ne laisse aucun déchet ;

- Le tonnage de déchets dangereux est réduit par l'usage de sachets plastiques (le pot propre peut alors être valorisé chez un ferrailleur), et de pots plastiques plus léger pour le StyraX (enduit à froid produit Signaux Girod).

Sur le site de Bellefontaine, un grand nombre de bacs de collecte sont mis à la disposition des salariés afin d'optimiser le tri de nos déchets. Cela nous a notamment permis d'augmenter la part de déchets valorisés. En ce qui concerne les DIB, nous disposons d'une filière locale pour leur recyclage et leur élimination. Nous échangeons régulièrement avec nos fournisseurs de matières premières afin d'optimiser les conditionnements et gammes d'emballage dans le but de réduire autant que possible le volume de déchets. En ce qui concerne les déchets industriels dangereux, nous collaborons avec un prestataire principale. Il nous fournit des conditionnements adaptés et conformes en fonction des déchets concernés. Dans le cadre des livraisons depuis le site de fabrication de Bellefontaine vers les autres filiales, un système de consignation des caisses palette plastique de l'unité de production de Bellefontaine vers les filiales permet de réduire l'usage d'emballages supplémentaires et donc de réduire la quantité de déchets produits en filiale.

2.4 Consommations énergétiques et mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique

Le Groupe Signaux Girod a trois principaux postes de consommation d'énergie :

- Dans les bureaux ;
- Dans les unités de production pour les activités de production de signalisation verticale ;
- Pour les véhicules, notamment dans le cadre des activités de marquage au sol.

Sur l'exercice 2014/2015, ses consommations énergétiques, converties en KWH, sont les suivantes pour l'ensemble du groupe :

	Electricité (kwh)	Gaz (kwh)	Fuel (kwh)
Signaux Girod SA	2 331 349	4 655 939	-
Filiales Signalisation France	1 071 351	1 200 961	83 231
Sociétés spécialisées	526 849	89 862	13 416
Activités internationales	680 218	740 354	-
Total	4 609 767	6 687 116	96 647

Des actions ponctuelles sont mises en place dans diverses filiales françaises afin de réduire la consommation énergétique, notamment dans les bureaux. Sur le site de Bellefontaine, lors du renouvellement de notre parc machine, ou pour la mise en place de tout nouveau process, le type d'énergie et la consommation des équipements proposés fait partie des critères de choix. Enfin, de manière plus générale, nous travaillons sur l'optimisation des coûts énergétiques avant le lancement de la fabrication de toute nouvelle gamme de produits.

Pour l'exercice 2014/2015, les achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant	Quantités en litres		
	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	1 137 894	170 081	58 895
Essence	12 407	53 329	-

Indépendamment des contrôles effectués, le personnel itinérant est sensibilisé à l'éco-conduite afin de réduire la consommation moyenne des véhicules mis à disposition.



Pour l'exercice 2014/2015, les émissions de CO2 liées aux achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant	Emission de CO2 en tonnes		
	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	3 070	425	159
Essence	34	122	-

2.5 Actions mise en place pour l'utilisation raisonnée des matières premières

Consommations d'eau :

Les consommations d'eau du Groupe Signaux Girod sont, pour les filiales du périmètre Signalisation France, essentiellement liées aux besoins sanitaires. Il n'y a pas d'utilisation d'eau dans les processus de fabrication et de travaux sur chantier. Sur le site de Bellefontaine, nos consommations d'eau sont suivies quotidiennement pour nos traitements de surface qui sont nos principaux postes de consommation. Les autres process utilisant des volumes importants d'eau sont suivis d'une manière hebdomadaire. Toutes ces données sont suivies mensuellement en CPES (Comité de Pilotage Environnement et Sécurité).

Sur l'exercice 2014/2015, les consommations d'eau sont les suivantes :

	En m3
Signaux Girod SA	1 860
Filiales Signalisation France	3 109
Sociétés spécialisées	542
Activités internationales	4 041
Total	9 552

Autres matières premières :

De manière générale, avant le lancement de la fabrication de nos nouvelles gammes de produits, nous travaillons sur l'optimisation de la matière et la réduction des coûts énergétiques.

2.6 Impacts des activités sur la biodiversité

Les filiales françaises sont implantées en zone industrielle ou parc d'activités. Elles ne sont pas implantées en zones naturelles protégées (NATURA 2000).

Dans le cadre des activités de ces filiales, aucun rejet ou lavage n'est réalisé sur chantier. De plus les déchets de chantier sont triés et stockés dans le véhicule avant d'être ramenés à la filiale. Cette gestion des déchets réduit le risque de dispersion et donc l'impact sur la biodiversité.

En cas de déversement accidentel de produit (peinture, résine, diluant...), l'entreprise met à disposition du personnel, des moyens d'action pour contenir et absorber la fuite par des kits absorbants sur chantier et des bacs d'absorbants en atelier. Des consignes d'intervention d'urgence sont organisées en filiales et sur chantier.

Sur le site de Bellefontaine, des contrôles sont réalisés régulièrement afin de s'assurer que l'activité n'a aucun effet néfaste sur la biodiversité :

- Nos points de rejets atmosphériques sont contrôlés par un organisme externe et aucune non-conformité n'est décelée ;
- Nos rejets aqueux sont contrôlés quotidiennement, et nos rejets sont arrêtés en cas de dépassement de seuils. Des analyses trimestrielles réalisées par un laboratoire externe complètent ces contrôles quotidiens ;
- Enfin, les risques de pollution du sol sont fortement réduits du fait de l'utilisation systématique de bacs de rétention pour nos produits liquides dangereux.

3. – Informations sociétales

3.1 Principales parties prenantes

Les principaux clients du Groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement des routes et des villes.

Nos fournisseurs les plus importants sont des producteurs d'aluminium et de films réfléchissants destinés à la production de panneaux de signalisation.

Nos principaux prestataires de services sont des sous-traitants pour les travaux et des sociétés d'intérim.

3.2 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a recours, de manière marginale, à la sous-traitance et à la main d'œuvre extérieure dans son activité de production. En revanche, dans son activité de pose et montage des produits sur le terrain, il fait appel à des sous-traitants à certains moments de l'année pour faire face à des surplus d'activités. Ces travaux de prestations s'effectuent dans un cadre juridique réglementé et selon les normes en vigueur.

3.4 Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité. A ce titre, les pratiques de corruption, tout comme l'ensemble des pratiques illicites, sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe Signaux Girod.

Nos personnels sont sensibilisés au respect de la réglementation régissant les relations commerciales.

Au cours de l'exercice précédent, un « guide anti-corruption » a été mis en place et distribué aux personnels concernés dans les filiales internationales. Sur l'exercice 2014/2015, deux personnes ont effectuées une formation spécifique pour la lutte anti-corruption

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique et/ou commercialise.

Le souci constant de la sécurité des utilisateurs des produits et des services fournis par le Groupe, se traduit par la recherche constante d'améliorations techniques des produits, des méthodes, et des organisations.

3.5 Partenariat et mécénat

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas engagé de partenariat ou d'action de mécénat particulière.

4. – Note méthodologique

Cette note méthodologique explique les processus de remontée des informations publiées dans le présent rapport de gestion et précise les périmètres de reporting considérés ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour les données quantitatives.

4.1 Périmètre

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale. Les données sociales et environnementales ont été consolidées à 100% pour l'ensemble des filiales, quelle que soit la part de capital détenue.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

- La SA Signaux Girod et le site de Bellefontaine (27.0% des effectifs) ;
- Le périmètre Signalisation France comprenant l'ensemble des filiales françaises, incluant Signaux Girod, et à l'exclusion des Sociétés Spécialisées (70.6% des effectifs) ;
- Le périmètre des Sociétés Spécialisées (10.2% des effectifs totaux) ; et
- Le périmètre des activités internationales (19.2% des effectifs totaux).

4.2 Collecte des données et précisions méthodologique

4.2.1 Indicateurs sociaux

Les effectifs au 30 septembre 2015 et leur ventilation par genre et par zone géographique se fondent, sur le périmètre total, sur les fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines et service Consolidation.

Les mouvements de personnel reportés sont issus de deux sources distinctes :

- Les embauches et licenciements du périmètre Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (70.6% du périmètre total) sont issus du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines du Groupe
- Les embauches et licenciements des filiales Spécialisées et Internationales (soit 29.4% du périmètre) se fondent sur les déclarations des services comptabilité de ces différentes filiales.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines, sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale.

Les heures de formations sont reportées sur le périmètre des filiales Spécialisées (soit 10.2% des effectifs totaux) et le périmètre des filiales Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (70.6% des effectifs totaux) et sont issues des fichiers de suivi des compétences réalisés par la direction des Ressources Humaines.

4.2.2 Indicateurs environnementaux

Les données publiées sur les rejets de COV ne concernent que le site de Bellefontaine, principale usine du Groupe.

La quantification des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés des périmètres « signalisation France », « sociétés spécialisées » et « activités internationales », a été réalisée à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par leurs prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les consommations de carburants et les émissions de CO2 qui y sont liées sont issues d'informations directement communiquées par le fournisseur.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines, sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale.

Les heures de formations ne sont reportées que sur le périmètre Signalisation France (72% des effectifs totaux) et sont issues des fichiers de suivi des compétences réalisés par la direction des Ressources Humaines.

4.2.2 Indicateurs environnementaux

Les données publiées sur les rejets de COV ne concernent que le site de Bellefontaine, principale usine du Groupe.

Les tonnages des déchets dangereux ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge environ 67% des déchets dangereux des sociétés du périmètre signalisation France.

La quantification des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés des périmètres « signalisation France », « sociétés spécialisées » et « activités internationales », a été réalisée à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les consommations de carburants et les émissions de CO2 qui y sont liées sont issues d'informations directement communiquées par le fournisseur.

IV. - Analyse des risques

1. - Risques de marché

1.1 Risque de change :

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice.

1.2 Risque de taux :

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 13 972 K€ au 30/09/15, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	6 419	1 704	4 482	233
Taux variable	4 725	1 548	3 115	62
Taux variables avec garantie de taux	2 828	1 016	1 812	0
Total des emprunts	13 972	4 268	9 409	295

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 177 K€.

2. - Risque industriel

2.1 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

2.2 Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus.

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels;
- 0.5 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles;

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et 1 M€ pour les dommages immatériels.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industriel qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;
- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;

- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 119.9 M€.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V. - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale :

Assemblée générale ordinaire :

- Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 27 mars 2015.

- Contenu de l'autorisation : Autorisation à donner au conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.

- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

- Utilisation effective au 30 septembre 2015 :

- Rachat d'actions pour annulation : 40 610

- Contrat de liquidité : 2 356

Assemblée générale extraordinaire :

- Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 27 mars 2015

- Contenu de l'autorisation : Délégation donnée au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

- Utilisation effective : Néant

VI. - Analyse objective et exhaustive sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats :

Le résultat net part du Groupe s'établit à – 2.5 M€.

En millions d'Euros	2014/2015	Variations	2013/2014	2013/2014
	Du 01/10/2014	en	(1)	Publié
	Au 30/09/2015	M€	Du 01/10/2013	Du 01/10/2013
			Au 30/09/2014	Au 30/09/2014
Chiffre d'affaires	106.3	- 13.9	120.2	123.8
Résultat opérationnel courant	- 2.1	- 5.0	2.9	2.8
Résultat opérationnel	- 3.7	- 6.4	2.7	2.5
Résultat net consolidé	- 2.5	- 4.3	1.8	1.8
Résultat net part du groupe	- 2.5	- 4.2	1.7	1.7

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 11 et IFRIC 21.

En termes de résultat opérationnel courant :

Signalisation France : (CA : 70.6 M€ - ROC : - 3.8 M€)

La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales a impacté fortement l'activité de ce pôle dépendant à 85% du budget de ces dernières.

Cette baisse de chiffre d'affaires a entraîné une forte dégradation du résultat. Une démarche de changement de modèle et de réduction des coûts, notamment par la centralisation de la production, a été initiée sur l'exercice 2014/2015. Les premiers effets seront sensibles sur ce nouvel exercice.

Sociétés spécialisées : (CA : 18.0 M€ - ROC : 1.0 M€)

Malgré les coûts de restructuration de l'activité fleurissement et la baisse des budgets des collectivités pour le mobilier urbain, la bonne performance de l'activité identité visuelle adhésive permet à ce pôle de dégager un résultat courant de 1.0 M€.

Activités internationales : (CA : 17.8 M€ - ROC : 0.6 M€)

Si l'activité globale est restée stable sur cet exercice, la contre-performance en Espagne et l'arrêt de l'activité en Angleterre ont pesé sur le résultat.

Les actions engagées sur d'autres pays dans le cadre du plan stratégique ne contribuent pas encore au résultat.

En termes de résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel intègre les dépréciations de goodwill pour 1.1 M€ et une dépréciation sur le bâtiment de la filiale espagnole pour 0.5 M€.

VII. Gouvernement d'entreprise

1.- Organes d'administration, de direction et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 a nommé, à compter de cette date, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

Monsieur Claude GIROD

Madame Jacqueline GIROD

Madame Valérie CONCLOIS

Madame Frédérique GENCY

En date du 28 mai 2015, Madame Frédérique GENCY a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Jacques MORLOT

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 a nommé, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

Monsieur Eric PICHET

En date du 30 mars 2012, le Conseil d'administration a nommé :

- **Monsieur Claude GIROD** en qualité de Président Directeur Général ;
- **Madame Jacqueline GIROD** en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Fonctionnement du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son président. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

La voix du Président est prépondérante.

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PLURIS AUDIT SARL
7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

ERNST & YOUNG et AUTRES SAS
Tour Oxygène
10/12 Bd Marius Vivier Merle
69393 LYON cedex 03

Commissaires aux comptes suppléants

M. Guy MENOILLARD
7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

AUDITEX SAS
11, allée de L'Arche
92037 PARIS La Défense Cedex

2.- Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

	ERNST & YOUNG				PLURIS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	128.3	101.2	90.0	88.0	32.4	33.2	23.8	24.7
Filiales intégrées globalement	14.3	13.8	10.0	12.0	103.6	101.5	76.2	75.3
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	142.6	115.0	100.0	100.0	136.0	134.7	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	142.6	115.0	100.0	100.0	136.0	134.7	100.0	100.0

3.- Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2014

	Actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	62.97	1 434 426	77.78
Famille Girod nominatifs	28 112	2.47	56 224	3.05
Autres nominatifs	735	0.06	1 143	0.06
Actions propres	40 610	3.56	0	0.00
Flottant	352 392	30.94	352 392	19.11
Total	1 139 062	100.00	1 844 185	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant



Droit de vote double

L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales (art. 31 al. 3 des statuts).

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de transactions par séance
Janvier 2014	23.77	436
Février 2014	22.34	868
Mars 2014	22.46	793
Avril 2014	20.20	623
Mai 2014	20.89	406
Juin 2014	19.17	575
Juillet 2014	19.66	311
Août 2014	20.62	312
Septembre 2014	19.06	150
Octobre 2014	17.75	553
Novembre 2014	15.86	749
Décembre 2014	15.03	621
Moyenne	19.73	533

4.- Liste des mandats

Conseil d'administration et Direction générale

Monsieur Claude GIROD

Président Directeur Général, administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod Président S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod S.A.S. Signaux Girod Filiales France
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Alsace
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Bourgogne (société dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 30 septembre 2015)
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Chelle
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Est
Président	S.A.S. Signaux Girod Ile de France
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod La Catalane (société dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 1 ^{er} avril 2015)
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
Président	S.A.S. Signaux Girod Nord de France
Président	S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône
Représentant S.A.S. Signaux Girod Filiales France, personne morale Présidente	S.A.S. Signaux Girod La Réunion
Président	S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
Gérant	S.A.R.L. L'Appentière Fleurie
Président	S.A.S. Concept Urbain
Président	S.A.S. SIP
Administrateur et actionnaire	S.A. Trafic Technologie Système ¹
Gérant	S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration	SIA « M-2 » (Lettonie)
Gérant	Alfa Girod Kft. (Hongrie) jusqu'au 30 juin 2015
Membre du Directoire	IRS. Ltd (Grande-Bretagne)
Administrateur	ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)
Administrateur	Girod Semnalizare Rutiera SRL (Roumanie) jusqu'au 1 ^{er} oct. 2014

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant	S.A.R.L. L'Immobilier Marceau
Président et associé	S.A.S. L'Holding Girod

¹ En date du 6 janvier 2016, Monsieur Claude GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

Madame Jacqueline GIROD

Directrice Générale Déléguée, administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
Administrateur et actionnaire	S.A. Trafic Technologie Système ²
Directrice générale	S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée	S.C.I. Girodyssée
-----------------------	-------------------

Madame Valérie CONCLOIS

Administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
---------------------	---

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée	S.C.I. Girodyssée
Co-gérante & associée	S.C.I. Les Grands Biefs

Madame Frédérique GENCY (jusqu'au 28 mai 2015)

Administrateur

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Administrateur & secrétaire	S.A. FIGE (Suisse)
Présidente & administrateur unique	S.A. La Cassine (Suisse)

Monsieur Jacques MORLOT

Administrateur

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Administrateur indépendant

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur	GESTION 21 (S.A. non cotée)
Président	My-realestatenetwork S.A.S.
Président	BanquiersPrivésetCGP S.A.S.
Membre Conseil de Surveillance	TwentyFirst Capital S.A.S.

Sociétés internationales n'appartenant pas au groupe :

Chairman	Diapason Rogers Commodity Index (Metals Segment) Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Rogers Commodity Index (Agriculture Segment) Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Rogers Commodity Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Commodities Agriculture Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>
Chairman	Diapason Agriculture Non-GMO Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>
Chairman	Diapason Commodities Index Enhanced Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>

² En date du 6 janvier 2016, Madame Jacqueline GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

5.- Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2013/2014	2014/2015
Claude GIROD : <i>Président Directeur général</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	186 900	177 473
Jacqueline GIROD : <i>Directrice générale déléguée</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	112 440	107 430
Valérie CONCLOIS : <i>Administrateur</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	42 562	37 767
Frédérique GENCY : <i>Administrateur</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	10 000	8 000
Jacques MORLOT : <i>Administrateur</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	10 000	10 000
Eric Pichet : <i>Administrateur</i> Rémunérations dues au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	25 000	25 000
TOTAL	386 902	365 670

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (1)				
	Exercice 2013/2014		Exercice 2014/2015	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	152 799	152 799	152 799	152 799
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle (2)	26 880	26 880	16 860	16 860
Jeton de présence				
Avantages en nature	7 221	7 221	7 814	7 814
Total	186 900	186 900	177 473	177 473
Jacqueline GIROD :				
<i>Directrice générale, membre du directoire jusqu'au 30 mars 2012 puis Directrice générale déléguée</i>				
Rémunération fixe	99 000	99 000	99 000	99 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle (2)	13 440	13 440	8 430	8 430
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	112 440	112 440	107 430	107 430
Valérie CONCLOIS :				
<i>Membre du directoire jusqu'au 31/03/2012 puis administrateur</i>				
Rémunération fixe	42 562	42 562	37 767	37 767
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	42 562	42 562	37 767	37 767
Frédérique GENCY :				
<i>Administrateur</i>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	10 000	10 000	8 000	8 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	8 000	8 000
Jacques MORLOT:				
<i>Administrateur</i>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET :				
<i>Administrateur et Président du comité d'audit</i>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	25 000	25 000

(1) Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

(2) L'assemblée générale de la Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod (SFGPG), la société mère de la société SA Signaux Girod, a fixé le 19 décembre 2013 le montant de la rémunération exceptionnelle versée au titre de l'exercice 2014, et le 18 décembre 2014 le montant de la rémunération exceptionnelle versée au titre de l'exercice 2015.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :

La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux (article L225-102-1 du Code de commerce).

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire (2)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD <i>Président directeur général</i>		X	X			X		X
Jacqueline GIROD <i>Directrice générale déléguée</i>		X	X			X		X
Valérie CONCLOIS <i>Administrateur jusqu'au 28 mai 2015</i>	X		X			X		X
Frédérique GENCY <i>Administrateur</i>		X		X		X		X
Jacques MORLOT <i>Administrateur</i>		X		X		X		X
Eric PICHET <i>Administrateur depuis le 29 mars 2013</i>		X		X		X		X

(1) La société respecte la règle de non-cumul du mandat social avec un contrat de travail.

(2) Contrat de retraite complémentaire article 83 du CGI résilié au 31 décembre 2015.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice liés à ce contrat de retraite se répartissent de la façon suivante :

	Retraite supplémentaire
Claude GIROD : <i>Président directeur général</i>	1 236
Jacqueline GIROD : <i>Directrice générale déléguée</i>	1 028
Valérie CONCLOIS : <i>Membre du directoire jusqu'au 30 mars 2012 puis administrateur</i>	754

Ce contrat de retraite complémentaire a été résilié en date du 31 décembre 2015.

VIII. – Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 28 janvier 2016

Claude GIROD

Président Directeur Général

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Signaux Girod, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe IV. – « Principes et méthodes comptables », qui expose le changement de méthode de présentation des frais de siège facturés aux filiales.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation et constitue, le cas échéant, des provisions pour dépréciation, comme cela est décrit dans les paragraphes IV. note 2 et V. note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT
Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Pierre Buisson

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC³ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Signaux Girod, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le chapitre III du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés du protocole de reporting de Développement Durable (ci-après les « Référentiels ») disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre septembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

³ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

⁴ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 4.2 du rapport de gestion (exclusion des filiales spécialisées et internationales sur certains indicateurs).

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵:

☐ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ☐ ;

⁵ **Informations environnementales et sociétales** : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, les rejets de COV), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, rejets de gaz à effet de serre), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, la santé et sécurité (les conditions de santé et sécurité, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), le nombre total d'heures de formation.

au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁶ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 45 % des effectifs et 64 % des consommations d'énergie.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

-Les responsabilités et les contrôles du processus de reporting des données environnementales des filiales spécialisées et internationales, et des données sociales de Signaux Girod et des filiales de Signalisation France ne sont pas suffisamment établis.

Paris-La Défense, le 28 janvier 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

⁶ - Pour les énergies : Signaux Girod, SG Nord de France, SG Rhône-Alpes, Alfa Girod, ATech;
- Pour les carburants : SG Chelles, SG Nord de France, SG Bourgogne, SG Val de Saône, SG Est, SG Languedoc, SG Alsace ;
- Pour les déchets : Signaux Girod, SG Sud Ouest, SG Languedoc, SG Sud Est, ATech, GSPlus, Alfa Girod;
- Pour les COV : Signaux Girod (UPCB) ;
- Pour les données sociales : Signaux Girod, SG Chelles, GSR et SIP.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées en annexe I du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

<u>Sociétés ou personnes concernées</u>	<u>Nature, objet, modalités des conventions et engagements</u>
<u>ACE MOBILIER URBAIN</u> <u>SENALES GIROD</u> <u>GS PLUS</u> <u>IRS</u> <u>M2</u>	Convention de prestations de services mise en place entre votre société et les filiales internationales du groupe. Montants comptabilisés dans les produits de l'exercice selon le détail ci-après : • ACE MOBILIER URBAIN : 6 002 € • SENALES GIROD : 10 699 € • GS PLUS : 15 268 € • IRS : 0 € • M2 : 15 954 €

Annexe I

Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce

NOMS SOCIETES	M. Claude GIROD	Mme Jacqueline GIROD	Mme Valérie CONCLOIS	SA SIGNAUX GIROD
SA Signaux GIROD	Président DG & administrateur + Action.	D.G.D & Adm. + Action.	Adm. + Action.	
SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD	Président	Directrice Générale	Directrice Générale	
T.V.B. GmbH (Allemagne) (Société en liquidation judiciaire)				Associée
Polskie ZNACK DROGOWE (Pologne)				Associée
SENALES GIROD	Représentant "International Girod", associée			
GS PLUS	Représentant "International Girod", associée			
IRS	Représentant "International Girod", associée			
M2	Représentant "International Girod", associée + Président du CA			
ACE MOBILIER URBAIN	Représentant "International Girod", associée & administratrice			

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des conditions particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des règles et principes arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations de toute nature accordées aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les principaux acteurs mis à contribution pour la préparation et l'établissement de ce rapport sont le Président Directeur général, les membres du Conseil d'administration et des comités, lesquels travaillent en étroite relation avec les services juridique et financier en charge de son élaboration.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 28 janvier 2016.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I – DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Activité de la société : L'activité de la société est la fabrication et la distribution de produits et services dans les domaines de la signalisation verticale et horizontale, de l'aménagement urbain et de l'identité visuelle avec films adhésifs.

Spécificités : La Société détient :

- 100 % de la S.A.S. SIGNAUX GIROD FILIALES FRANCE⁷ sous laquelle sont regroupées 16 filiales françaises consolidées, dont 15 ayant une activité commerciale ;
- 100 % de la S.A.S. INTERNATIONAL GIROD sous laquelle sont regroupées 10 filiales internationales consolidées, dont 8 ayant une activité commerciale ;
- 100 % de la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD⁸ sous laquelle sont regroupées 7 filiales consolidées ayant une activité commerciale ;
- ainsi qu'un certain nombre d'autres participations.

Organisation : Un organigramme hiérarchique reprenant les fonctions des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement.

⁷ En date du 8 janvier 2016, la S.A.S. SIGNAUX GIROD FILIALES FRANCE a changé de dénomination sociale, devenant SIGNAUX GIROD SERVICES.

⁸ En date du 6 janvier 2016, la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD a cédé l'intégralité de sa participation dans le capital de la S.A.R.L. TTS INVEST, réduisant ainsi le nombre de ses filiales consolidées à 6.

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middenext, les statuts de la société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

1 – Composition Conseil

- **Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;**
- **Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;**
- **Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;**
- **Madame Frédérique GENCY, administrateur (jusqu'au 28 mai 2015) ;**
- **Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;**
- **Monsieur Eric PICHET, administrateur indépendant.**

Monsieur Claude GIROD, Madame Jacqueline GIROD, Madame Valérie CONCLOIS et Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Monsieur Eric PICHET a été nommé au cours de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration ont, en date du 30 mars 2012, nommé Monsieur Claude GIROD en qualité de Président Directeur Général et Madame Jacqueline GIROD en qualité de Directrice Générale Déléguée.

En date du 28 mai 2015, Mme Frédérique GENCY a démissionné de ses fonctions d'administrateur. Mme Frédérique GENCY avait été nommée au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés Françaises du groupe :

Président & associé S.A.S. L'Action Girod Président

S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente

S.A.S. International Girod

S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod

S.A.S. Signaux Girod Filiales France

Gérant

Gérant

S.A.R.L. Signaux Girod Alsace

S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Bourgogne (société dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 30 septembre 2015)

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Chelle

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Est

Président S.A.S. Signaux Girod Ile de France

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod La Catalane (société dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 1^{er} avril 2015)

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Ouest

Président S.A.S. Signaux Girod Nord de France

Président S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est

Gérant S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône

Représentant S.A.S. Signaux Girod Filiales France, personne morale Présidente

S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Président S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH

Gérant S.A.R.L. L'Appentière Fleurie

Président S.A.S. Concept Urbain

Président S.A.S. SIP

Administrateur et actionnaire S.A. Trafic Technologie Système⁹

Gérant S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration

SIA « M-2 » (Lettonie)

Gérant

Alfa Girod Kft. (Hongrie) jusqu'au 30 juin 2015

Membre du Directoire

IRS. Ltd (Grande-Bretagne)

Administrateur

ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Administrateur

Girod Semnalizare Rutiera SRL (Roumanie) jusqu'au 1^{er} oct. 2014

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant

S.A.R.L. L'Immobilier Marceau

Président et associé

S.A.S. L'Holding Girod

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale

S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Administrateur et actionnaire

S.A. Trafic Technologie Système¹⁰

Directrice générale

S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée

S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale

S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée

S.C.I. Girodyssée

Co-gérante & associée

S.C.I. Les Grands Biefs

Madame Frédérique GENCY (administrateur jusqu'au 28 mai 2015)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Administrateur & secrétaire

S.A. FIGE (Suisse)

Présidente & administrateur unique

S.A. La Cassine (Suisse)

⁹ En date du 6 janvier 2016, Monsieur Claude GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

¹⁰ En date du 6 janvier 2016, Madame Jacqueline GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur	GESTION 21 (S.A. non cotée)
Président	My-realestatenetwork S.A.S.
Président	BanquiersPrivésetCGP S.A.S.
Membre Conseil de Surveillance	TwentyFirst Capital S.A.S.

Sociétés internationales n'appartenant pas au groupe :

Chairman	Diapason Rogers Commodity Index (Metals Segment) Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Rogers Commodity Index (Agriculture Segment) Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Rogers Commodity Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u> (coté)
Chairman	Diapason Commodities Agriculture Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>
Chairman	Diapason Agriculture Non-GMO Index Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>
Chairman	Diapason Commodities Index Enhanced Fund Fonds de la société <u>DIAPASON</u>

2 - Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012 et à compter de cette date, le Conseil a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middledenext établi en décembre 2009.

Ce code apparaît plus adapté à la société Signaux Girod que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

3 - Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Conformément à la recommandation du Code Middledenext ce règlement comporte au moins les cinq rubriques suivantes :

- Rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil,
- Composition du Conseil/critères d'indépendance des membres,
- Devoir des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité)
- Fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités,
- Règles de détermination de la rémunération des membres.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la société : www.signaux-girod.com.

4 - Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middledenext la présence de membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire.

Le Conseil devra ainsi réunir 2 membres indépendants. Ce nombre étant ramené à 1 dans l'hypothèse où le Conseil est composé de moins de 6 membres, sans compter l'indépendant.

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social (ou l'avoir été au cours des 3 dernières années)

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société,
- Ne pas être actionnaire de référence,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un actionnaire de référence ou un mandataire social,
- Ne pas être auditeur (ou l'avoir été au cours des 3 dernières années).

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant. »

En date du 29 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Eric Pichet en qualité de nouvel administrateur.

Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Eric Pichet, les critères d'indépendance ci-dessus établis étant remplis.

Monsieur Jacques Morlot a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 30 mars 2012.

En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques Morlot, les critères d'indépendance établis ci-dessus étant également remplis.

5 – Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes. Cette répartition est conforme à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

6 - Fréquence des réunions

L'article n° 19 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Ainsi, du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 94,76 %.

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- L'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du groupe ;
- L'autorisation de conventions réglementées ;
- L'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- La répartition des jetons de présence,
- L'analyse des reportings,
- L'autorisation de rachat ou cession de titres de participation,
- L'autorisation de rachat des actions propres.

7 - Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, " La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent".

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

8 - Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu.

9 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

10 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

11 – Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 15 décembre 2015 et ont exprimé leur satisfaction.

12 – Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit ainsi que d'un Comité des rémunérations en date du 25 septembre 2013, puis, le 27 novembre 2013, d'un Comité des nominations.

Ces différents Comités sont composés :

- jusqu'au 28 mai 2015 : de Madame Frédérique Gency, Monsieur Jacques Morlot et Monsieur Eric Pichet, qui en assure la présidence ;
- à compter du 28 mai 2015 : de Monsieur Jacques Morlot et Monsieur Eric Pichet, ce dernier continuant d'en assurer la présidence.

➤ Comité d'audit :

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, et sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration de SIGNAUX GIROD, le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière,
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

➤ Comité des rémunérations :

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- A la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la société,
- Au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.),
- A l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants,
- Et de façon générale, à toute question que lui soumet le président ou le conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

➤ Comité des nominations :

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il peut également établir un plan de succession pour être en mesure de proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

13 – Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la société,
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement,
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce,
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros,
- constituer des sûretés réelles sur les actifs,
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

III- PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En conformité avec les recommandations Middenext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées le Conseil d'administration veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et celle des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que possible pérennes.

- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Le Conseil d'administration applique les recommandations Middelnext.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport financier annuel.

Rémunération des administrateurs non dirigeants et non salariés :

Les administrateurs non dirigeants et non salariés perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

IV- MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la société Signaux Girod S.A.

Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la société avant toute assemblée.

V- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la société, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il ne peut toutefois pas permettre de garantir de manière absolue que les risques inhérents à notre activité seront totalement éliminés.

1. Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs et leurs rôles

Le Conseil d'administration : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il veille à l'efficacité des moyens et procédures mis en œuvre dans le cadre du contrôle interne et dispose de tous les documents et rapports à cet effet, notamment via la mise en place des Comités spécialisés.

Le Comité d'audit : il procède à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels de la société. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'entreprise. Il vérifie que les procédures internes de collecte

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

et de contrôle des informations garantissent celles-ci, notamment la fiabilité des processus qui concourent à l'établissement des comptes et la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

Le Comité d'audit veille également à ce que les procédures d'analyse et de gestion des risques qui pèsent sur l'entreprise soient correctement appliquées, et apprécie le niveau de maîtrise et de contrôle de ces risques, notamment à travers le contrôle interne.

Le Comité des rémunérations : Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- A la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la société,
- Au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.),
- A l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants,
- Et de façon générale, à toute question que lui soumet le président ou le conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Le Comité des nominations : il est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il peut également établir un plan de succession pour être en mesure de proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Le Président du Conseil d'administration : il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer le règlement intérieur. Il veille à la qualité des débats et à la collégialité des décisions du Conseil.

Le Directeur Général : il assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et il la représente dans ses rapports avec les tiers. Il met en œuvre les orientations de l'activité décidée par le Conseil d'administration.

Il veille à la mise en place et à l'application de procédures et de normes spécifiques à l'entreprise pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Il assume le contrôle interne avec le Conseil d'administration, les Comités spécialisés et l'assistance des Commissaires aux comptes.

La Directrice Générale Déléguée : elle assiste le Président Directeur Général dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Les directions fonctionnelles : en collaboration avec la direction générale, elles participent conjointement à la définition des principes directeurs, dans les domaines comptables, financiers, fiscaux, juridiques, informatiques et ressources humaines et assistent les filiales dans leur mise en place. L'organisation centralisée de ces fonctions supports permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction générale.

Le périmètre de chaque fonction est défini selon les besoins et aspects techniques.

Les directions opérationnelles : les grandes orientations et les objectifs sont déterminés par la direction générale du groupe et relayés dans les différentes sociétés. Chaque société possède sa propre équipe managériale et est responsable de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs ainsi définis.

➤ Pôle « Signalisation France »

Au sein de ces filiales le contrôle interne est organisé de la manière suivante :

- Réalisation d'une base budgétaire mensualisée. Elle est arrêtée par la direction de chaque filiale et validée ensuite par la direction des filiales françaises. Elle constitue un élément de référence pour le pilotage financier et stratégique de chaque entité.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

- Suivi mensuel (reporting) contrôlé et validé par la direction des filiales « Signalisation France ». Ce suivi est ensuite transmis à la direction générale.
- Rapport d'activité mensuel (RAM) comportant 4 rubriques principales : commercial, financier, social, Qualité Sécurité Environnement (QSE). C'est un outil de pilotage au niveau des directions et des équipes d'encadrement permettant à la direction générale de l'utiliser comme support d'aide à la décision stratégique.

Un « Comité de Pilotage de la Performance Globale » (C2PG) a été mis en place. Ce comité se réunit mensuellement. Il a pour mission d'analyser les comptes de résultat des sociétés afin de décider des actions correctives à mettre en place.

Le pôle « Signalisation France » comporte également un suivi spécifique relatif au compte client, permettant de mesurer l'impact du non respect des délais de paiement et effectuer les relances nécessaires.

Un reporting financier quotidien est réalisé permettant à la direction générale de suivre l'évolution de des créances clients.

L'évolution de la trésorerie centralisée (cash pooling) fait l'objet d'un reporting journalier, avec mise en perspective mensuelle et annuelle.

Un « Comité de Pilotage Qualité SIF (Signalisation France) », composé du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée, du Directeur d'usine, du Directeur des Filiales France et du Responsable du service QSE, centralise les informations recueillies auprès des comités des filiales. Il analyse les données, décide des actions à mettre en place et répercute ses décisions aux comités des filiales.

Des « Comités de Pilotage Qualité » ont été mis en place dans les sociétés « Signalisation France » du groupe, y compris pour le siège.

Un « Comité de Pilotage Qualité » comprend les personnes représentatives des activités de chaque site.

Le rôle des comités de pilotage qualité est de :

- valider et mettre en place les procédures applicables sur le site
- améliorer les modes de fonctionnement et de contrôle
- analyser les non-conformités et choisir les actions à mener
- informer la direction générale du groupe.

➤ Filiales Spécialisées et Filiales Internationales

Au sein de ces filiales le contrôle interne est organisé de la manière suivante :

- Réalisation d'un budget annuel mensualisé transmis par les directions de chaque filiale et validé ensuite par la direction générale.
- Reportings mensuels et rapports d'activité mensuels transmis à la direction générale, permettant le pilotage financier et stratégique de chaque entité.
- « Monthly Strategic Review » : revue mensuelle des principaux dossiers stratégiques concernant les filiales internationales, les filiales spécialisées, l'export et le développement du Groupe. Participent à cette revue stratégique le Président Directeur Général, la Directrice Générale Déléguée, le Secrétaire général de la Division internationale et Filiales spécialisées, ainsi que le Directeur financier et consolidation du Groupe.

La direction des filiales spécialisées et internationales assure un contrôle de gestion permanent au sein de ces filiales. Ces missions sont les suivantes :

- Gestion et analyse du processus budgétaire global de chaque filiale.
- Visites régulières sur site.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

- Suivi du plan stratégique.
- Suivi des comptes clients.
- Contrôle de la cohérence des budgets et de la fiabilité des comptes.
- Suivi et analyse du besoin en fonds de roulement (BFR) et de son évolution.
- Aide à la prise de décision auprès de la direction générale.

La direction s'appuie par ailleurs sur les auditeurs locaux dans le cadre de leur mission de contrôle légal des comptes.

b) Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques applicables aux processus comptables et financiers

La société utilise un logiciel informatique de comptabilité faisant partie du progiciel de gestion intégré (PGI), centralisé à Bellefontaine, sur lequel les filiales « Signalisation France » viennent se connecter via le réseau internet.

Cette organisation permet aux services centraux du groupe, d'avoir un accès direct à l'information concernant ces filiales, et une homogénéisation des traitements comptables.

L'uniformisation des procédures donne aux services comptables des différentes sociétés une méthodologie de travail commune, qui facilite non seulement le contrôle formel de l'application des règles comptables, fiscales ou commerciales, mais aussi le contrôle de gestion.

Tant le logiciel, que le manuel de procédures comptables ont été conçus dans l'optique de faciliter la mise en application des normes IAS IFRS.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels qui leur sont propres, mais transmettent aux services centraux du groupe le même type d'informations que les filiales à participation majoritaire (reporting mensuel, rapport de synthèse....).

Un reporting global (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation) sur les sociétés du groupe est réalisé par le service consolidation puis transmis et commenté au Conseil d'administration par le Président Directeur Général à chaque réunion, pour analyse.

Le risque lié aux variations des cours de change est faible. La totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change.

Compte tenu du faible endettement du groupe et de la répartition actuelle des emprunts entre taux fixes et taux variables, l'exposition du groupe au risque de variation des taux est très faible.

L'évolution du cours des métaux est suivie par le service achats du groupe qui veillent à assurer un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Les excédents de trésorerie font l'objet de placements non risqués (SICAV monétaires de trésorerie). La centralisation de trésorerie qui concerne 22 filiales permet d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles.

2. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Les comptes consolidés sont établis par le « service de consolidation » de la société mère. Les liasses de consolidation sont, soit saisies par le service consolidation, soit saisies par le service comptable de la filiale avec vérification par le service consolidation.

Toutes les sociétés du groupe établissent mensuellement des tableaux de reporting. Ces tableaux, accompagnés de notes de synthèse, sont transmis au siège de Bellefontaine, et analysés en comité de direction.

Ces documents, normalisés et adaptés au besoin spécifique d'informations de la direction du groupe et des différentes filiales, permettent de lancer les actions correctives rendues nécessaires au vu de l'évolution de certains indicateurs.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Des contrôleurs de gestion en liaison directe avec la direction générale de la société mère, organisent et contrôlent la collecte de l'information. Leur rôle est aussi d'assister les responsables des différentes filiales dans la mise en œuvre des procédures.

Les filiales internationales font l'objet d'un traitement particulier, qui tient compte des spécificités nationales, des auditeurs externes venant en appui du service de contrôle de gestion.

Fait à Bellefontaine, le 28 janvier 2016
Le Président du Conseil d'administration,
Claude GIROD

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Signaux Giron

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Signaux Giron et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Pierre BUISSON

PLURIS AUDIT

Jean-Pierre LADOUCE



AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires sont convoqués **au siège social, le 24 MARS 2016, à 9 heures 30**, en Assemblée Générale Mixte suivant l'ordre du jour ci-dessous :

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'ordre du jour extraordinaire,
- Rapport des Commissaires aux comptes exécuté en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 444 234,18 euros par émission d'actions en numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJETS DE RESOLUTIONS

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Première résolution *(approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2015) :*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 21 830 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2015) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de -2 467 K€.

Troisième résolution (affectation du résultat) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 872 841,17 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice	-872 841,17 euros
- Report à nouveau antérieur	42 341,00 euros
- Le solde	-830 500,17 euros

A imputer en totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 41 778 043,43 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Revenu distribué éligible à abattement 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2011/2012	1 139 062	1 134 420	2,50 €	2 836 050,00 €	2 836 050,00 €
2012/2013	1 139 062	1 111 325	1,60 €	1 778 120,00 €	1 778 120,00 €
2013/2014	1 139 062	1 096 721	1,00 €	1 139 062,00 €	1 139 062,00 €

Quatrième résolution (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution (Fixation montant global annuel des jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel maximum des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 35 000 euros. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de répartir, en tout ou partie, et selon les modalités qu'il fixera, ces jetons de présence entre ses membres.

Sixième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 40 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la Société SIGNAUX GIROD au 30 septembre 2015, soit 113 906 actions, pour un investissement maximum de 4 556 240 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 40 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, al. 1 du Code de Commerce, le Comité d'Entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités) :*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Huitième résolution *(Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 113 906 actions, par période de 24 mois, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2. fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution *(augmentation de capital réservée aux salariés – délégation au Conseil d'administration)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 444 234,18 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 13 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents au plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD qui remplissent les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle délègue au Conseil d'administration avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne entreprise SIGNAUX GIROD en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.

4. Dans la limite du montant maximum de 444 234,18 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.

11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et pour une durée de vingt-six (26) mois.

Dixième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Modalités et conditions de participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée Générale. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

La Société tient à la disposition des actionnaires des cartes d'admission.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il est non résident (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire le 22 mars 2016, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, service titres et financiers - 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cédex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres.

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si le transfert de propriété des titres intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire le 22 mars 2016, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote par correspondance ou par procuration

Les formules de vote par procuration et par correspondance sont adressées aux propriétaires de titres nominatifs purs ou administrés. Elles sont adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société, au siège social situé : 881 ROUTE DES FONTAINES - BP 30004 – 39401 MOREZ Cédex, ou auprès de leur établissement

habilité qui gère leur compte titres, au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale. Les formules devront être renvoyées de façon à être reçues par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par écrit à l'adresse du siège social ou par voie de télécommunication électronique (télécopie : + 33 (0) 3 84 34 61 20 ou e-mail : actionnaires@signauxgirod.com) jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée Générale (participation physique, par correspondance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut revenir sur ce choix.

Les statuts de la Société ne prévoyant pas le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

Modalités d'information des actionnaires préalable à l'Assemblée Générale

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales conformément aux articles L. 225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège de la Société situé : 881 Route des Fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cédex.

Les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront publiés sur le site internet de la Société <http://www.signauxgirod.fr> (rubrique « Investisseurs ») au plus tard le 3 mars 2016.

Demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires

Les demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales de l'article R. 225-71 du Code de Commerce (montant du capital à représenter : 271 830 € soit 20 910 actions de 13 € de valeur nominale chacune), doivent être adressées : 881 Route des Fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cédex, à l'attention de la Direction juridique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique (adresse : actionnaires@signauxgirod.com), et être réceptionnées au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée, soit le 28 février 2016. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

Modalités de transmission des questions écrites

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société : 881 Route des Fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cédex, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société ou par télécommunication électronique (adresse : actionnaires@signauxgirod.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

*

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolution présentées par les actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

Rappel concernant l'obligation d'information des actionnaires sur leur participation : **seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil** :

Article 15 - § 5 des statuts :

"Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent indirectement ou directement chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 1 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage".

Le Conseil d'administration

Siège social

881 ROUTE DES FONTAINES
BP 30004 BELLEFONTAINE
39401 MOREZ CEDEX

www.signaux-girod.fr sg@signauxgirod.com
TEL : 03 84 34 61 00 FAX : 03 84 34 61 10

Flashez-moi !
>>>>>>>>>>



SIGNAUX  **GIROD**®
fabricant français depuis 1905



Conception et réalisation : Signaux Girod & XL Marketing - © SIGNAUX GIROD - 2015

Toute reproduction interdite. Photos non-contractuelles sauf erreurs typographiques. Dans un souci d'amélioration constante, le fabricant se réserve le droit de modifier ses modèles sans préavis.

Crédits photos : Signaux Girod, Fotolia, Shutterstock, Studio Noël Bouchut, Serge Bullo, Jean-François Chapuis, Yves Marais, Laurent Cheviet et J. Carrot.